Rapport de gestion 2012

89e exercice









Sommaire

5 Message du président
 7 Prévoyance professionnelle 7 Effectif 11 Ressources et prestations
13 Gestion de la fortune
28 Degré de couverture et frais d'administration
31 Bilan au 31 décembre
32 Compte d'exploitation
Annexe aux comptes 34
Attestation de l'expert de la Caisse 55
Rapport de l'organe de contrôle 58 Rapport de la Commission des comptes
 59 Inventaires 59 Liste des immeubles par district 60 Liste des employeurs - communes, services et institutions
65 Ordre du jour de l'Assemblée annuelle des délégués

Message du président

Avec un taux de performance net des actifs placés de 6,91 % (brut de 7,75 %) la CIP a réalisé un très bon résultat en 2012 contrastant avec l'ambiance de crise européenne intense et les incertitudes concernant les élections présidentielles ainsi que la falaise fiscale aux Etats-Unis.

Son taux brut se compare aisément au marché; il est supérieur aux indices publiés (7,20 % pour l'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses et 6,99 % pour l'indice UBS des caisses de pension) et à la performance, notamment, des caisses de pension de la ville de Zurich (6,3 %) ou de Bâle campagne (7,26 %). Par contre, il est inférieur à celle d'autres caisses, principalement la caisse de pension bernoise (8,66 %) ou celle du Canton de Zurich (8 %). Pour terminer, la volatilité globale de 4,77 % est bien inférieure à celle de l'indice Credit Suisse (5.67 %).

Les placements ayant principalement contribué à cette performance brute positive sont les actions suisses (17,47 %), les actions étrangères (11,68 %) et notre parc immobilier (7,91 %). Le détail figure aux pages 13 à 27 du présent rapport.

Ce résultat permet de faire remonter le degré de couverture de la CIP à 69,95 % au 1er janvier 2013. Il reste toutefois juste inférieur au taux de 70 % exigé par les Statuts.

Le Conseil d'administration, sur les recommandations de la gérante, poursuit sa politique de placement prudente tout en restant attentif aux opportunités des marchés et en privilégiant, lorsque cela est possible, les investissements respectant les critères de développement durable.

Fort heureusement, l'embellie constatée sur les marchés financiers depuis le début du deuxième semestre 2012 a laissé plus de disponibilités au Conseil d'administration pour examiner avec attention et se déterminer sur les propositions de révision des Statuts qui lui ont été présentées par la Commission désignée à cet effet.

A ce stade, il me paraît indispensable de rappeler les principes retenus par la Commission de révision des Statuts pour mener ses travaux et les raisonnements qui ont conduit au projet de révision du plan de prévoyance proposé par le Conseil d'administration. Dans l'optique d'informer au plus tôt, ce projet a été présenté en toute transparence, lors de cinq séances organisées en novembre 2012, aux délégués et employeurs qui ont répondu favorablement à l'invitation qui leur avait été adressée.

Le Conseil s'est imposé deux grands objectifs:

- Maintenir dans la mesure du possible l'objectif de rente auquel les assurés peuvent prétendre selon les Statuts actuels.
- Parvenir à définir un nouveau plan de prévoyance, permettant d'atteindre un taux de couverture de 80% en 2052, en respectant les paliers incitatifs fixés par la législation et en garantissant le meilleur équilibre possible entre les efforts demandés principalement aux assurés et aux employeurs.

Ses raisonnements ont été les suivants :

- La poursuite du système en primauté des prestations contribue grandement à maintenir des montants de rente proches de ceux auxquels les assurés peuvent prétendre actuellement.
- Le maintien de la déduction de coordination à hauteur de la rente de vieillesse minimum complète et la poursuite du versement du supplément retraite (supplément temporaire AVS) égal à 125 % de la même rente remplissent le même but. De plus, il n'y a plus de réduction actuarielle appliquée pour le versement du supplément temporaire en cas de retraite anticipée sans les pleins droits.
- Les effets de la prise en compte des nouvelles bases techniques sont supportés par les assurés. Toutefois, pour ne pas charger davantage la jeune génération, le taux actuel de cotisation des salariés n'est pas modifié.
- Des dispositions compensatoires sont mises en place pour tous les assurés actuellement dans la Caisse, afin d'atténuer le passage entre les deux plans de prévoyance, en tenant compte du nombre d'années durant lesquelles l'assuré a été affilié dans la Caisse. De plus, la création du « compte individuel de préfinancement » permet aux assurés souhaitant anticiper leur départ à la retraite de cotiser individuellement dans ce but.

- L'augmentation de capitalisation, soit le passage d'un degré de couverture de 70 % selon les Statuts actuels à 80 % imposé par les nouvelles dispositions légales, est prise en charge par les employeurs. L'atteinte de ce taux de 80 % permettra à terme de diminuer l'importance de la garantie obligatoire à fournir à la Caisse par les employeurs et les communes pour lui permettre de fonctionner en capitalisation partielle.
- Avec plus de 300 employeurs affiliés à la CIP, envisager une recapitalisation par des versements uniques de leur part n'est pas réaliste, d'où la proposition faite que les employeurs versent une cotisation supplémentaire pendant une durée limitée.
- Les pensionnés contribuent, dans les limites des dispositions légales, à l'effort de la Caisse par la dissolution de la provision actuelle pour indexations futures des rentes.

Le Conseil d'administration, composé paritairement, et dont ses membres ont été élus par l'Assemblée des délégués pour gérer notre Caisse de pension, a premièrement adhéré à l'unanimité à ces principes et ensuite décidé, lors de plusieurs séances, de la teneur du projet de révision des Statuts en fonction des options proposées par la Commission.

Le but principal des présentations faites aux délégués début novembre 2012 consistait à rapidement tenir compte des réactions des intéressés, afin qu'il reste suffisamment de temps à la Commission et au Conseil d'administration pour les examiner et y apporter des réponses avant l'Assemblée des délégués de juin 2013. Ces présentations ont légitimement suscité un certain nombre de questions et interventions, tant immédiatement que dans les semaines suivantes. La réaction la plus marquante, mais aussi la plus négative, est le fait que le Conseil ne propose qu'un seul projet de révision, sans aucune alternative.

Au jour où ce message est rédigé, il a été décidé qu'un argumentaire, permettant de répondre aux questions posées sera mis à disposition, tant des délégués que des assurés, des pensionnés et des employeurs au plus tard à mi-avril 2013. De même, un calculateur en ligne permettra à tout un chacun d'évaluer les prestations auxquelles il aura droit dès le 1er janvier 2014 en fonction du projet présenté. En outre, de nouvelles séances d'information aux délégués et employeurs seront organisées durant le mois de mai.

D'autre part, la Commission et le Conseil ont pris acte de la remarque qui leur est faite de ne pas proposer d'alternatives dans le projet présenté en novembre et, à la suite également du bon résultat des placements réalisés en 2012, examinent et font évaluer par l'expert quelques options possibles et leurs impacts. Toutefois, comme cela a déjà été annoncé, la marge de manœuvre est restreinte, tant la modification de l'un des paramètres a des incidences sur tous les autres et la diminution des efforts à consentir par l'une des parties nécessite automatiquement une augmentation des efforts à faire par l'autre.

Il est donc indispensable que, tout comme les membres du Conseil, chaque délégué soit conscient de ses responsabilités. L'adaptation au nouveau droit fédéral demande des modifications importantes du plan de prévoyance et il est crucial, lors de l'Assemblée des délégués du 13 juin 2013, d'adopter le projet tel que proposé, afin que la CIP puisse présenter les nouveaux Statuts dans les temps à l'Autorité de surveillance, et obtenir l'autorisation de poursuivre son activité en appliquant le système de capitalisation partielle dès le 1er janvier 2014.

Je tiens à remercier les membres de la Commission de révision et mes collègues du Conseil d'administration pour l'immense et excellent travail qu'ils ont déjà réalisé, la pertinence de leurs interventions et pour leur disponibilité. Mes remerciements vont également à toute l'équipe de Retraites Populaires qui nous aide grandement à garder le cap durant cette période d'intense activité.

Didier Tenthorey Président

Prévoyance professionnelle

Fffectif

Employeurs

Onze nouveaux employeurs se sont affiliés en 2012, conformément à l'art. 4 des Statuts :

- Association des Polices du Chablais
- Association du réseau d'accueil de jour de Bussigny-Villars-Ste-Croix (BussiVillAje)
- Association intercommunale AJERCO, réseau enfance Cossonay et région
- Association intercommunale du SIS Morget
- Association intercommunale « Police Région Morges » (PRM)
- Association intercommunale pour la distribution d'eau potable de la région de Rolle et environs (SIDERE)
- Association scolaire et parascolaire intercommunale de Rolle et environs (ASPAIRE)
- Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE)
- Groupement forestier Leysin-Les Ormonts
- Commune de Bogis-Bossey
- Commune de Montanaire

Diverses fusions ont eu lieu au sein des employeurs affiliés, notamment

- Commune de Chapelle-sur-Moudon
- Commune de Pevres-Possens
- Commune de Thierrens
- Etablissement secondaire Veyron-Venoge, L'Isle
- Office du tourisme et du thermalisme d'Yverdon-les-Bains et environs
- Service psychopédagogique de l'arrondissement scolaire de Gland

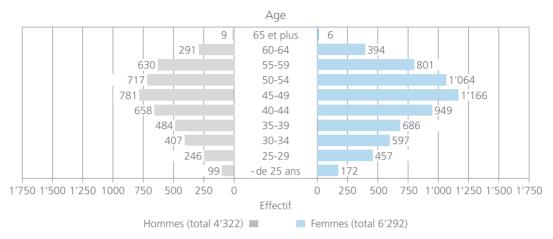
Ainsi, à fin 2012 la Caisse compte 315 employeurs affiliés.

Actifs

Pour 2012, nous enregistrons une augmentation nette de l'effectif de 636 unités portant l'effectif global à 11'185 assurés au 1^{er} janvier 2013 (10'614 au plan ordinaire, 89 au plan risques, 482 au plan LPP minimum). Le mouvement des assurés par plan est détaillé sous chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes. Nous relevons que l'âge moyen des assurés du plan

ordinaire diminue par rapport à l'exercice précédent. Il se situe à 45 ans et 5 mois à la fin de l'année. Ainsi, l'âge moyen des hommes est passé de 45 ans et 11 mois à 45 ans et 10 mois, et celui des femmes de 45 ans et 4 mois à 45 ans et 2 mois.

Répartition des assurés du plan ordinaire selon la classe d'âge et le sexe au 1er janvier 2013



Répartition par classe d'âge et caractéristiques des assurés du plan ordinaire au 1er janvier 2013

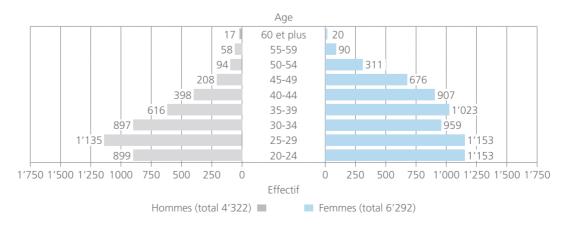
Effectif	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 et plus	Effectif total	Âge moyen*	Degré moyen d'activité	Nombre de postes à 100 %
Hommes	99	246	407	484	658	781	717	630	291	9	4′322	45.10	94.23	4′072.70
Femmes	172	457	597	686	949	1′166	1′064	801	394	6	6′292	45.02	69.74	4′388.25
Total	271	703	1′004	1′170	1′607	1′947	1′781	1′431	685	15	10′614	45.05	79.72	8'460.95
Total 01.01.12	197	649	917	1′135	1′556	1′828	1′706	1′305	678	15	9′986	45.07	79.80	7′969.25

^{*}Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.05 se lit 61 ans et 5 mois

En 2012, l'âge d'entrée moyen des assurés dans la Caisse, calculé en tenant compte des rachats, demeure à 33 ans et 10 mois. La moyenne d'âge des hommes a

légèrement augmenté, passant de 32 ans et 1 mois à 32 ans et 3 mois en 2012. A l'inverse, celle des femmes s'est abaissée d'un mois et passe de 35 ans et 1 mois à 35 ans en 2012.

Age des assurés du plan ordinaire à l'entrée dans la CIP (rachat compris)



Pensionnés

L'effectif des pensionnés est quant à lui en augmentation de 201 unités. Au 1^{er} janvier 2013, l'effectif global est de 5095 pensionnés (dont 56 au plan minimum LPP et 1 au plan risques). Une page détaillée se trouve sous chiffre 2.2 de l'annexe.

Age des pensionnés du plan ordinaire au 1er janvier 2013

Cl	Retra	aités	Invalides	définitifs	Conjoints	survivants	Effectif
Classes d'âge	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	total
- 40 ans	_	_	5	16	_	2	23
40-44	_	_	12	11	_	7	30
45-49	_	_	20	42	_	8	70
50-54	_	_	51	44	5	18	118
55-59	31	15	47	56	9	46	204
60-64	237	264	83	87	6	67	744
65-69	478	486	87	64	5	97	1′217
70-74	336	249	56	43	12	99	795
75-79	246	143	27	6	5	156	583
80-84	198	84	15	3	2	138	440
85-89	91	48	5	1	5	132	282
90-94	34	9	_	_	_	60	103
95-99	2	1	_	_	_	9	12
100 et +	_	_	_	_	_	1	1
Total	1′653	1′299	408	373	49	840	4′622
Âge moyen*	72.06	70.04	63.06	59.09	68.06	75.11	70.08
01.01.12	72.04	70.04	63.01	59.03	68.04	75.10	70.06

^{*}Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.05 se lit 61 ans et 5 mois

Au 1er janvier 2013 l'effectif des pensionnés comprend également 345 enfants et 80 invalides temporaires, de même qu'en 2012.

Age prévisible de la retraite

Au 1er janvier 2013, l'âge prévisible de la retraite des 10'614 assurés du plan ordinaire est le suivant :

Age	Hommes	Femmes	Effectif total
58 ans	480	601	1′081
59 ans	174	226	400
60 ans	238	323	561
61 ans	255	311	566
62 ans	3′078	4′744	7′822
63 ans	44	61	105
64 ans	38	20	58
65 ans	15	6	21
Total	4′322	6′292	10'614
Âge moyen prévisible de la retraite *	61.05	61.06	61.05
01.01.2012	61.05	61.06	61.05

^{*}Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.05 se lit 61 ans et 5 mois

L'âge prévisible de la retraite des assurés correspond à l'âge terme de 62 ans, sauf pour ceux qui ont les pleins droits avant ou qui continuent à travailler après.

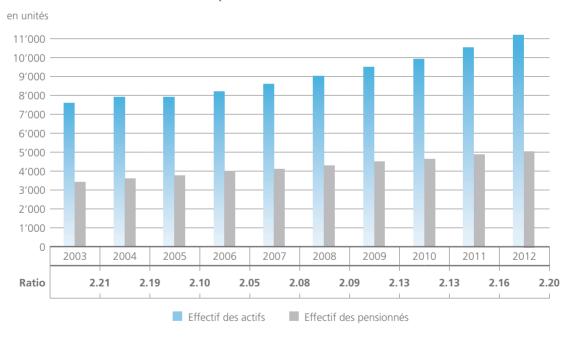
Age de départ à la retraite en 2012

En 2012, 248 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants:

Age de retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
58 ans	12	7	19
59 ans	10	7	17
60 ans	8	8	16
61 ans	3	10	13
62 ans	20	30	50
63 ans	6	12	18
64 ans	15	60	75
65 ans	35	3	38
66 ans	_	_	_
67 ans	1	_	1
70 ans	_	1	1
Total	110	138	248
Âge moyen de la retraite *	62.08	62.08	62.08
01.01.2012	62.10	62.11	62.11

^{*}Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 62.10 se lit 62 ans et 10 mois.

Evolution des effectifs et ratio actifs/pensionnés



Ressources et prestations

Ressources

Au cours de l'année 2012, les ressources ont augmenté de CHF 18,9 millions. Cette progression est due notamment à l'augmentation des rachats et apports de libre passage atteignant CHF 10 millions et des cotisations et des contributions s'élevant à CHF 9,1 millions. Les remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement ont diminué de CHF 0,2 million.

L'augmentation constatée sur les cotisations et contributions résulte essentiellement de la hausse du traitement cotisant moyen et de l'accroissement du nombre d'assurés actifs.

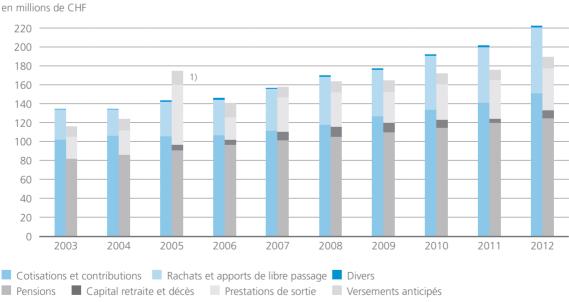
Prestations

Au cours de 2012, les prestations ont enregistré une augmentation de CHF 13,8 millions.

Les pensions ont augmenté de CHF 4,48 millions s'inscrivant dans la tendance observée ces dernières années. Les prestations en capital (versées à la retraite et au décès), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, ont fortement progressé cette année (CHF 3,55 millions). De même

les prestations de sortie ont connu un accroissement de CHF 4,7 millions, et les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété et ceux entraînés par un divorce sont en augmentation de CHF 1 million. Il convient de rappeler que ces versements n'exercent aucune influence sur l'équilibre de la Caisse puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés.

Evolution des prestations et ressources



1) Dans le cadre du transfert EtaCom, 328 assurés sont transférés à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, soit CHF 36'326'474.00

Prestations mensuelles en cours au 1er janvier 2013 (plan ordinaire et plan risques)

Prestations mensuelles en CHF

Type de prestation	Retraite	Invalidité temporaire	Invalidité définitive	Conjoint survivant	Total
Rente	7′296′827.65	85′261.90	1′254′261.10	1′309′552.05	9'945'902.70
Supplément temporaire	383′252.80	32′405.85	63′179.75		478′838.40
Avance AVS	80'864.90				80'864.90
Remboursement avance AVS	-101′245.35				-101′245.35
Enfant	38′530.35	9′384.20	56′473.75	25′539.95	129′928.25
Autres prestations	3′040.90		1′024.60	9′078.35	13′143.85
Fonds de solidarité	1′565.10		2′880.00	1′745.00	6′190.10
Total	7′702′836.35	127′051.95	1′377′819.20	1′345′915.35	10′553′622.85

Nombre de prestations mensuelles

Type de prestation	Retraite	Invalidité temporaire	Invalidité définitive	Conjoint survivant	Total
Rente	2′952	80	781	889	4′702
Supplément temporaire	370	65	126		561
Avance AVS	123				123
Remboursement avance AVS	257				257
Enfant	56	45	185	51	337
Autres prestations	88		10	157	255
Fonds de solidarité	4		7	2	13
Total	3′850	190	1′109	1′099	6′248

Gestion de la fortune

Placements

Les articles 50ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placements pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

Le comportement des responsables des caisses de pensions doit satisfaire à des critères éthiques élevés afin de préserver de manière absolue les intérêts des assurés et des bénéficiaires de rentes. Consciente de ses responsabilités, la CIP a adopté des dispositions applicables en matière de loyauté qui sont conformes aux dispositions légales ainsi qu'à la Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) par rapport à la gestion des fonds de la prévoyance professionnelle.

Gérante de la CIP, Retraites Populaires a pris toutes les mesures nécessaires à la bonne application des dispositions légales applicables en matière d'intégrité et de loyauté. Elle s'est également engagée à respecter les principes édictés dans la Charte ASIP.

La gérante s'est en tout temps souciée du bien fondé et de la bonne utilisation des rétrocessions payées par ses prestataires. De ce fait, les rétrocessions font l'objet d'un contrat spécifique dûment validé par le dépositaire qui s'assure que le client, respectivement le mandant, perçoit les montants qui lui sont dus.

	Dánartition on 9/	Allocation des actifs en %			
Classes d'actifs	Répartition en % au 31.12.2012	Borne inférieure	Objectif	Borne supérieure	
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	3.1	0	1	5	
Obligations libellées en CHF	9.8	8	10	12	
Obligations libellées en monnaies étrangères	8.3	7	9	11	
Actions de sociétés suisses	12.7	9	12	15	
Actions de sociétés étrangères	15.6	10	15	20	
Titres de gages immobiliers	9.8	8	10	12	
Immobilier suisse	24.3	21.5	25	28.5	
Placements alternatifs	6.4	5	7	9	
Placements privés	2.9	2	4	6	
Matières premières	1.9	0	2	4	
Obligations convertibles	3.1	1	3	5	
Immobilier indirect étranger	0.9	0	1	3	
Microfinance	1.2	0	1	3	

La répartition des placements au 31 décembre 2012 est en ligne avec l'allocation des actifs décidée par le Conseil d'administration. Durant l'année 2012, la gérante a procédé à un repositionnement du portefeuille, notamment en réduisant les obligations en faveur des actions.

Investissements socialement responsables et gouvernance

Le développement durable implique la préservation des bases physiques de la vie, la conservation des ressources naturelles, l'intégration de tous dans la société civile, ainsi que la sauvegarde des intérêts des générations futures. Consciente que le respect du concept de développement durable est une condition essentielle pour assurer la prospérité économique et sociale, la CIP maintient parmi ses priorités une politique d'investissements socialement responsables, restant ainsi dans la continuité de ces dernières années. Cette approche continuera d'être privilégiée en 2013, pour autant que nos critères internes de sélection et de suivi soient respectés.

Evolution en % de la part des investissements socialement responsables par classes d'actifs

	31.12.12	31.12.11	31.12.10	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Obligations libellées en CHF	7.14	5.59	4.75	5.11	4.18	2.4
Obligations libellées en monnaies étrangères	7.44	5.36	4.65	1.7	1.61	0.26
Actions de sociétés suisses	14.02	14.68	14.87	13.4	12.6	13.5
Actions de sociétés étrangères	6.12	5.97	4.86	3.56	3.34	3.57
Microfinance	100	100	100	ND	ND	ND
Placements privés	3.64	1.83	0	0	0	0

ND = non disponible

Les droits de votes sont exercés systématiquement pour notre portefeuille en actions suisses, avec l'appui d'Ethos. Pour rappel, la CIP est membre de l'Engagement Pool depuis 2010. Ce Pool a été créé par Ethos Services afin d'engager le dialogue avec les cent plus grandes sociétés cotées en Suisse. La participation à ce Pool est réservée aux institutions de prévoyance, aux fondations d'utilité publique ou à des institutions analogues domiciliées en Suisse. Il est actuellement constitué principalement d'institutions de prévoyance publiques ou proches du secteur public.

Chaque année, l'assemblée générale de l'Engagement Pool définit des thèmes de dialogues qui seront abordés avec les sociétés en vue de les sensibiliser à améliorer leur gouvernance d'entreprise et à renforcer leur responsabilité environnementale et sociale.

Performance globale de la CIP

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. Afin d'en garantir l'objectivité, l'évaluation a été effectuée par la société Coninco Explorers

Pour 2012, deux grandes thématiques ont été retenues :

- Gouvernement d'entreprise :
 - composition et fonctionnement du Conseil d'administration
 - rémunération des instances dirigeantes
 - organisation et fonctionnement de l'assemblée générale
- Responsabilité environnementale et sociale :
 - reporting environnemental et social
 - code de conduite
 - reporting sur la stratégie des entreprises face au changement climatique
 - chaîne des fournisseurs des sociétés industrielles

En outre, la CIP ainsi que sa gérante adhèrent aux Lignes directrices pour les investisseurs institutionnels en vue de l'exercice des droits sociaux dans les sociétés anonymes.

in finance SA à Vevey sur la base des comptes audités. Cette méthode est attestée par une fiduciaire indépendante depuis 2001. La pertinence des résultats fournis est toutefois contrôlée par la CIP sous les angles financier et comptable.

Année	Performance en %	Performance théorique en % *
1998	9.36	7.89
1999	10.42	9.49
2000	3.65	3.4
2001	-5.03	-3.54
2002	-5.97	-6.82
2003	10.36	8.07
2004	5.14	4.9
2005	12.27	12.04
2006	7.21	6.27
2007	3.76	3.21
2008	-12.64	-13.53
2009	9.53	9.83
2010	2.77	2.7
2011	-0.07	2.24
2012	7.75	8.38
Moyenne géométrique	3.66	3.41

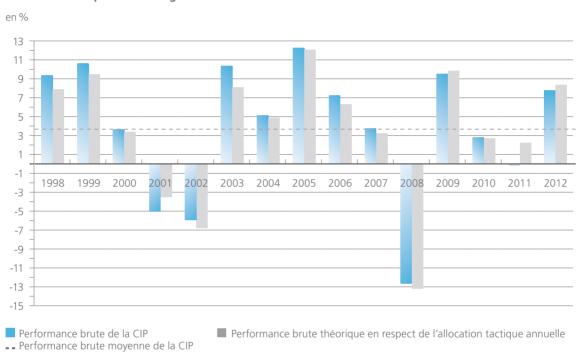
^{*} Performance théorique calculée avec une allocation égale à celle définie par le Conseil d'administration sur une base mensuelle.

CIP

En comparaison annuelle, le taux de performance de la Caisse est supérieur aux indices publiés (Credit Suisse 7,20 % et UBS 6,99 %). De plus la volatilité est inférieure au marché et à celle de l'allocation des actifs (voir chapitre suivant « Performance brute et volatilité des classes d'actifs »).

La performance nette de la Caisse est présentée au point 6.8 de l'annexe aux comptes.

Evolution de la performance globale de la CIP



Performance brute et volatilité des classes d'actifs

Les principaux taux de performance et de volatilité en % sont les suivants (les plus ou moins-values non réalisées sont prises en compte à la fin de chaque mois) :

	Performance		Vola	tilité
	CIP	Indices de référence	CIP	Indices de référence
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	0.64	-0.03	0.26	0.04
Obligations libellées en CHF	4.10	4.23	1.34	2.02
Obligations libellées en monnaies étrangères	7.00	3.13	6.95	9.11
Actions de sociétés suisses	17.47	17.72	10.37	10.64
Actions de sociétés étrangères	11.68	14.00	12.34	12.76
Titres de gages immobiliers	2.34	2.32	0.41	0.05
Immobilier suisse	7.91	9.09	0.47	4.26
Placements alternatifs	3.26	3.87	3.28	4.35
Placements privés	7.08	6.99	9.88	8.54
Autres placements	4.51	4.87	7.79	9.90
Global	7.75	8.38	4.77	5.20

Toutes les classes d'actifs ont réalisé des performances positives.

Elles ont été particulièrement positives pour les actions dans des marchés très porteurs, notamment au $2^{\rm e}$ semestre.

Liquidités et créances diverses à court et moyen terme

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès de PostFinance et des banques. Cette politique très conservatrice permet d'avoir des disponibilités rapidement.

Afin de dynamiser la trésorerie, des investissements dans des placements monétaires collectifs ont été maintenus en 2012 avec une bonne diversification (7 placements collectifs).

La performance 2012 est légèrement positive et supérieure à son indice de référence. La volatilité est basse.

Dans cette rubrique figurent également les créances à moins d'une année.

Obligations

L'année 2012 a été marquée par une amélioration de l'environnement financier contrastant avec la sérieuse dégradation de la conjoncture mondiale. Alors que la croissance a significativement ralenti, un certain nombre d'indicateurs financiers se sont redressés. L'aversion pour le risque, très forte en début d'année, s'est sensiblement réduite, avec toutefois des fluctuations importantes en cours d'année. Cette décorrélation entre environnement financier et croissance économique s'explique principalement par l'action des banques centrales, qui a permis de redonner confiance aux investisseurs et de stabiliser le système bancaire. Le contexte de taux d'intérêts

bas et les abondantes liquidités fournies ont conduit les investisseurs à se tourner vers des placements plus risqués que les obligations gouvernementales pour obtenir une rémunération satisfaisante. Cette recherche de rendements a profité aux marchés périphériques européens, aux obligations d'entreprise, aux emprunts des pays émergents ainsi qu'au segment du haut rendement, qui détient la palme en termes de performance réalisée sur l'exercice 2012.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des taux en 2012.

Evolution des taux de rendement à 10 ans



	Donne	Variation en	
	31.12.2012	31.12.2011	points de base/en%
Taux d'intérêts à 3 mois (court terme)			
Suisse	0.01 %	0.05 %	-4 pb
Euro	0.19 %	1.36 %	-117 pb
Anglais	0.52 %	1.08 %	-56 pb
Américain	0.31 %	0.58 %	-27 pb
Japonais	0.18%	0.20 %	-2 pb
Taux d'intérêts à 10 ans (long terme)			
Suisse	0.53 %	0.66 %	-13 pb
Euro	1.32 %	1.83 %	-51 pb
Anglais	1.83 %	1.98 %	-15 pb
Américain	1.76 %	1.88 %	-12 pb
Japonais	0.79 %	0.99 %	-20 pb
Marché des devises contre CHF			
EURO	1.21	1.22	-0.8%
GBP	1.49	1.46	2.0%
USD	0.91	0.94	-2.6%
JPY	1.06	1.22	-13.4%

CIP

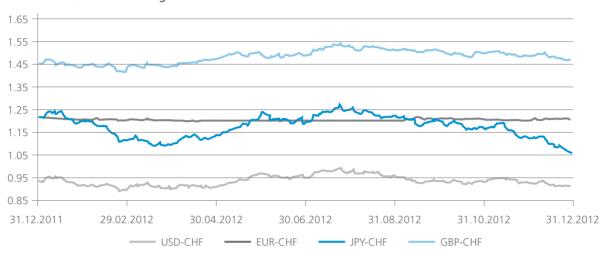
Le compartiment des obligations libellées en francs suisses comprend un portefeuille géré en direct, 11 placements collectifs confiés à 8 gestionnaires ainsi que les prêts directs aux collectivités publiques et des obligations de caisse bancaires.

Sa performance en 2012 est positive et légèrement inférieure à son indice de référence. Le principal contributeur de ce bon résultat est la surpondération du risque crédit (baisse

des primes de risque) qui compense la forte baisse des taux (duration plus courte que l'indice de référence). Les contributeurs positifs sont également la gestion directe ainsi que les fonds actifs et thématiques. A noter que la volatilité du portefeuille est légèrement inférieure à celle de son indice de référence par rapport auquel il détient une exposition plus courte en matière d'échéances.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des devises contre le franc suisse sur l'année 2012.

Evolution des taux de change



A l'exception de la livre sterling qui a gagné 2,0 % contre le franc suisse en 2012, les principales monnaies ont terminé l'année en négatif. La baisse s'est limitée à 0,8 % en ce qui concerne l'euro, principale monnaie du portefeuille, tandis que le dollar américain et le yen se sont affaiblis respectivement de 2,6 % et de 13,4 % contre le franc suisse.

Le portefeuille des obligations libellées en monnaies étrangères est composé de 31 placements collectifs et de trois mandats de sous-délégation de la gestion confiés à 19 gestionnaires différents, avec une très bonne diversification par débiteur.

Pour les obligations étrangères, nous avons continué à privilégier les obligations d'entreprises, tout en augmentant la part dédiée aux obligations à haut rendement. En matière d'échéances, le portefeuille a été maintenu plus court que l'indice de référence. Durant l'été 2012, une couverture supplémentaire pour trois mois sur le change EUR-CHF a été mise en place, en plus de la couverture dynamique du risque de change, permettant d'être protégé à 100 % en cas de cassure du plancher à CHF 1.20. Cette couverture ponctuelle a été enlevée à l'automne 2012.

La performance, favorable en 2012, est nettement supérieure à son indice de référence. Les principaux contributeurs positifs sont les expositions au risque crédit entreprises de qualité et haut rendement dans les pays développés et émergents, ainsi que les investissements dans la dette souveraine de pays émergents. La couverture de change a été un contributeur légèrement négatif. A noter que la volatilité du compartiment est nettement inférieure à celle de son indice.

Actions

La reprise des marchés des actions démarrée à l'automne 2011 s'est accentuée au cours du premier trimestre 2012. La confiance des investisseurs est revenue, soutenue principalement par un redressement plus vigoureux que prévu de l'économie américaine. Les mesures exceptionnelles prises par la Banque centrale européenne (BCE), en vue de renforcer la liquidité, ont permis également d'améliorer la confiance du consommateur et de l'investisseur. Durant le deuxième trimestre, les problèmes liés à la crise européenne comme la gestion délicate et difficile de la situation en Grèce ainsi qu'en Espagne, mais aussi les chiffres économiques décevants dans les zones Etats-Unis et marchés émergents, ont ravivé les

inquiétudes des investisseurs. Cependant, au troisième trimestre, l'engagement pris par la BCE de soutenir la zone euro a eu un impact positif sur les marchés boursiers. Après une longue période de faiblesse, les actions européennes ont dépassé leurs homologues américaines, affectées par l'élection présidentielle. En fin d'année 2012, l'amélioration des chiffres économiques et le retour au calme en Europe ont amené une évolution positive des marchés. Seuls les débats au sujet du budget américain sont venus jouer les troublefête durant le mois de décembre.

Evolution des marchés en actions en CHF en 2012



Le portefeuille des actions de sociétés suisses est composé de 24 placements collectifs confiés à 17 gestionnaires, d'un portefeuille en valeurs secondaires géré en direct ainsi que d'actions de sociétés suisses non cotées. Le portefeuille d'actions de sociétés étrangères est composé de 46 placements collectifs confiés à 26 gestionnaires différents. Une très grande diversification des investissements est ainsi réalisée.

La performance 2012 du portefeuille d'actions de sociétés étrangères est positive, mais inférieure à son indice de référence. Les principaux contributeurs à la sous-performance ont été la sélection des gestionnaires et la gestion dynamique du risque de change. A noter que la volatilité du compartiment a pu être réduite grâce à la couverture active du risque de change. En ce qui concerne le portefeuille d'actions de sociétés suisses, la très légère sous-performance est principalement expliquée par la surpondération des sociétés de petite et moyenne capitalisations. La volatilité du compartiment est également inférieure à son indice grâce à l'aspect défensif du portefeuille.

Titres de gages immobiliers

Le secteur des titres de gages immobiliers comprend principalement les prêts hypothécaires et les crédits de construction.

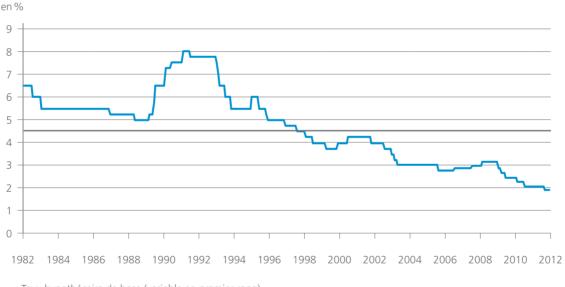
Le faible niveau des taux d'intérêt provoque une rentabilité basse sur le portefeuille. De plus, l'intérêt grandissant des emprunteurs pour les taux fixes contribue à réduire la part en taux variable du portefeuille. La performance est ainsi lissée sur le moyen terme. Le portefeuille de la CIP ne connaît à ce jour aucun problème significatif lié au risque.

La politique mutualiste de notre institution a fait son chemin auprès de la clientèle grâce à la transparence pratiquée en matière de taux et de frais, ainsi qu'à ses contacts de proximité.

En 2012, les démarches visant à renforcer notre image de partenaire en matière de financement ont été maintenues. La palette des taux fixes est élargie à toutes les durées de 1 à 20 ans dès le 1er janvier 2013.

Le graphique ci-dessous souligne le fait que les taux d'intérêts hypothécaires sont au plus bas niveau historique. Il est à relever que la moyenne du taux hypothécaire variable est de 4,56 % de 1982 à 2012.

Evolution du taux hypothécaire variable en 1er rang durant les 30 dernières années



___ Taux hypothécaire de base (variable en premier rang)

Taux hypothécaire de base (variable en premier rang) moyenne historique

Immobilier suisse

Baugy 10-12-14, Clarens

Les fondamentaux du marché vaudois de l'immobilier sont restés globalement inchangés en 2012. La demande demeure soutenue notamment en raison de la migration nette et des faibles anticipations inflationnistes exprimées par les principaux établissements financiers pour les deux ans à venir. Un brusque relèvement des taux ne semble donc pas à l'ordre du jour. Malgré une situation difficile dans la zone euro, les perspectives économiques suisses sont solides et l'appétit des investisseurs institutionnels en matière d'investissements immobiliers reste élevé. L'activité soutenue dans le domaine de la construction recèle toutefois le risque d'entraîner un excédent d'offres au niveau local, notamment à l'extérieur des grandes agglomérations et plus sensiblement, dans le segment de la copropriété par étages.

La fébrilité ambiante a quelque peu fléchi à la lumière des nouvelles directives en matière d'octroi d'emprunts hypothécaires par les établisssements bancaires entrées en vigueur en été 2012 et après deux ou trois ans d'euphorie pendant lesquels certains investisseurs se portaient acquéreurs d'immeubles à des conditions parfois surprenantes sous l'angle d'une vision de détention à long terme. Au vu des rendements jugés insuffisants, certains acteurs du marché immobilier s'en sont même éloignés ou ont révisé à la hausse leurs critères d'entrée.

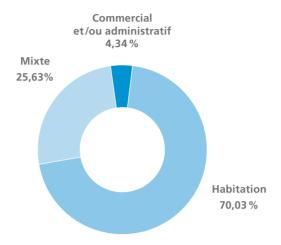
Dans ce contexte, le Conseil d'administration de la CIP a maintenu sa politique d'acquisition prudente et a poursuivi la diversification de la classe d'actif immobilier suisse par une stratégie de placements qui s'est étendue à différents véhicules collectifs indirects. Parmi ces derniers figurent différents fonds de placement ou fondations suisses côtés, des coopératives immobilières d'habitation ainsi que des fonds de placement axés sur le développement de terrains ou de friches industrielles. Au-delà des critères purement financiers, des éléments d'analyse basés sur la durabilité, la consommation d'énergie ou encore l'impact environnemental sont également pris en compte.

A fin 2012, le montant total investi dans l'immobilier indirect représente CHF 25.8 mios, soit 4,7 % de la classe d'actif immobilier suisse. Ces investissements offrent aussi l'avantage d'apporter un peu plus de liquidité à cette classe d'actif et permettent à l'institution d'être présente sur des segments faiblement représentés dans son patrimoine, en particulier l'immobilier commercial et administratif. La diversification géographique est également plus importante, les investissements s'étendant à l'ensemble du territoire national.

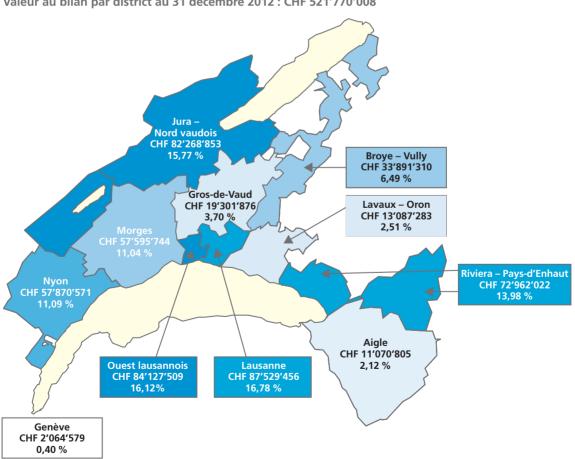
réfection des balcons et des gardes-corps

Le patrimoine immobilier en quelques chiffres					
Adresses postales	156				
Logements	1′886				
Stationnements	2′476				
Surfaces commerciales (m2)	24′315				
Etat locatif total (CHF)	37'409'616				
Constru	ctions terminées				
Aucune	_				
Constructions en cours					
Aucune	-				
A	cquisitions				
Forêt 10, Ecublens	terrain à développer				
	Ventes				
Aucune	_				
Principaux chantiers de rénovation terminés					
Delay 11, Morges	réhabilitation de l'enveloppe, des locaux communs et techniques				

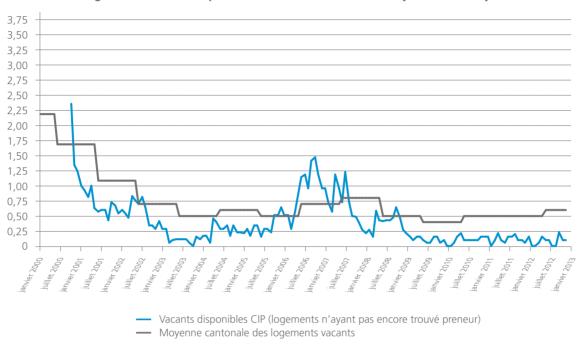
Répartition du patrimoine par type d'immeuble en propriété directe selon la valeur au bilan au 31 décembre 2012



Valeur au bilan par district au 31 décembre 2012 : CHF 521'770'008



Evolution des logements vacants disponibles en % du nombre total de janvier 2000 à janvier 2013



Placements collectifs

La CIP détient des parts dans 13 coopératives d'habitation, ainsi que des parts de placements collectifs en immobilier suisse.

Correctif d'actif

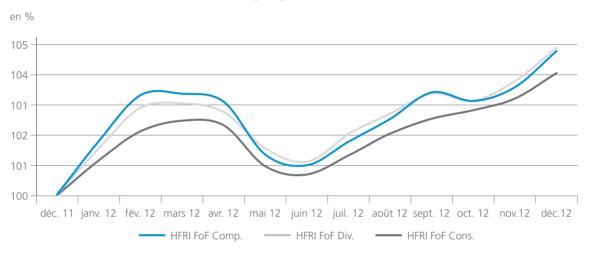
Le correctif d'actif est passé de CHF 1'385'426.22 à CHF 1'049'538.62. Il concerne les immeubles subventionnés ainsi que deux immeubles bâtis sur un terrain en droit de superficie à Epalinges.

Placements alternatifs

Après une année 2011 négative, l'industrie des placements alternatifs a su profiter des marchés haussiers en 2012 pour finir l'année en hausse de presque 5 % (en USD, cf. graphique ci-dessous). Cette performance est toutefois en dessous de la plupart des autres classes d'actifs. Après une première moitié d'année où les gérants étaient peu enclins à prendre des risques et marquée par les incertitudes sur l'économie

mondiale (en particulier la dette européenne), les placements alternatifs ont mieux négocié le deuxième semestre. Les stratégies liées au crédit et aux marchés émergents, en particulier, ont contribué positivement au résultat. Les gérants chargés des actions ont par contre maintenu leur positionnement prudent et n'ont que peu capturé la performance des marchés sous-jacents.

Performance des indices de référence 2012 (USD)



CIP

Le poste des placements alternatifs comprend les fonds de fonds gérés de façon non traditionnelle, contrairement aux investissements effectués dans les actions et les obligations.

Le portefeuille est composé de 12 placements collectifs confiés à 10 gestionnaires différents. Une très grande diversification des investissements est ainsi réalisée. La stratégie globale des placements alternatifs a été revue en profondeur durant l'année 2012 en raison des performances décevantes par rapport aux autres classes d'actifs. Le résultat des réflexions a conduit à la mise en vente complète des douze

fonds de fonds du portefeuille. En lieu et place de ceux-ci, il a été décidé d'octroyer quatre mandats de sélection de placements alternatifs à quatre partenaires externes. Cette nouvelle stratégie permettra de diminuer les coûts de gestion et d'augmenter sensiblement la transparence.

En 2012, la performance de cette classe d'actifs est positive, tout en étant légèrement en dessous de l'indice de référence. En revanche, la volatilité du portefeuille est significativement inférieure: il est couvert à raison de 98 % contre les risques de change.

Placements privés

L'activité en placements privés a été relativement stable en 2012 pour l'ensemble du marché. Les levées de fonds ont progressé de 3 %, à USD 314 milliards en 2012. Le volume des investissements effectués par les fonds est en recul de 4 % par rapport à 2011. Il a cependant fortement progressé lors du 2e semestre.

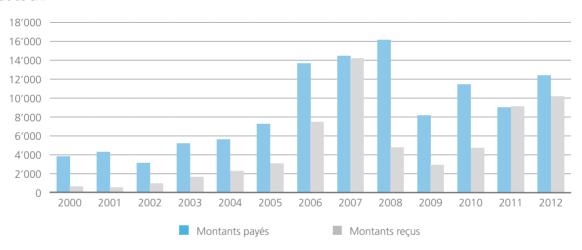
Parallèlement, le volume des sorties a atteint USD 275 milliards en 2012, soit une diminution de 11 % par rapport à l'exercice 2011 qui avait été marqué par un record, avec deux transactions valorisées à plus de USD 10 milliards.

Le portefeuille dans les entreprises non cotées est composé de 60 placements collectifs confiés à 28 gestionnaires différents. Une très grande diversification est ainsi recherchée, en particulier au niveau géographique.

Pour la Caisse, les distributions encaissées en 2012 se montent à 82 % des capitaux appelés. Le graphique ci-dessous récapitule l'évolution des distributions et des appels de fonds depuis 2000.

Evolution des montants payés et des montants reçus par la Caisse





La performance 2012 est légèrement supérieure à l'indice de référence, en raison de la surperformance des gestionnaires. Une couverture dynamique du risque de change à hauteur de 50 % de l'exposition en dollars américains et en euros a

été mise en place au début octobre 2011. Le taux de couverture est de 28 % au 31 décembre 2012. La volatilité est légèrement supérieure à l'indice de référence.

Autres placements

La stratégie d'investissement dans la classe d'actifs « Autres placements » s'est poursuivie durant l'année 2012. Le détail par sous-classe d'actifs est présenté ci-après.

Dans son ensemble, cette classe d'actifs a été un contributeur positif de la performance, mais inférieur au rendement global du portefeuille.

Immobilier indirect étranger

Le portefeuille de l'immobilier indirect étranger est composé de deux placements collectifs confiés à deux gestionnaires distincts. En automne 2012, un mandat de gestion a été attribué à un nouveau gestionnaire et intégré dans un nouveau véhicule de placement, «RP Institutional Fund», créé par Retraites Populaires. En moyenne, plus de 35 % du capital engagé a été appelé. Le développement du portefeuille immobilier indirect étranger est conforme aux attentes et d'ores et déjà bien diversifié, tant au niveau géographique que sectoriel.

La performance est légèrement supérieure à l'indice de référence, grâce aux opérations secondaires effectuées par l'un des gestionnaires. Ces opérations secondaires permettent aux gestionnaires de racheter des participations dans des fonds plus matures à des prix généralement inférieurs à leurs valeurs nettes d'inventaire.

Infrastructure suisse

Divers projets en matière d'infrastructure en Suisse font l'objet d'études quant à l'opportunité de participer à leur financement. Cela nécessite un travail important et de longue

haleine. Les montants, la rentabilité et le risque paraissent appropriés pour les caisses de pension.

Obligations convertibles

Le marché des convertibles a été orienté à la hausse, favorisé par la baisse des primes de risque et par la performance positive du marché des actions. Le contributeur positif à la performance est la forte exposition à la stratégie « risque mixte » (convexité). Les contributeurs négatifs sont les fonds défensifs.

Le compartiment des obligations convertibles comprend 11 placements collectifs confiés à 8 gestionnaires différents. Démarré en mai 2010, ce portefeuille vise une diversification

par stratégie, par style et par gestionnaire, conformément à son allocation cible. La part investie en francs suisses représente une fraction prépondérante du portefeuille.

Sur l'année 2012, le portefeuille a eu une performance positive, supérieure à son allocation cible mais inférieure à son indice de référence (fortement influencé par le facteur « actions »).

Matières premières

Lors de la première partie de l'année 2012, le marché global des matières premières a fortement souffert de la crise relative à la dette et du ralentissement économique en général. Cette tendance s'est confirmée lors du second semestre malgré le bon comportement de l'agriculture et des métaux précieux.

La baisse importante de l'énergie s'explique par deux principaux facteurs. L'augmentation de l'offre liée à la production par fracturation hydraulique (gaz et pétrole de schiste) et l'affaiblissement de la demande dû à la crise économique.

A contrario l'agriculture a connu une année haussière. En effet, les prévisions de récoltes de blé, de maïs et de soja ont été fortement réduites à la suite de la sécheresse enregistrée en début d'année aux Etats-Unis. Cet événement a provoqué une forte hausse des prix. Les métaux précieux ont, pour leur part, bien joué leur rôle de valeur refuge dans la phase actuelle de recherche d'alternatives aux obligations étatiques.

Evolution des marchés des matières premières en USD*



^{*} Les performances 2012 des secteurs de l'indice de référence DJ - UBS TR ne sont pas disponibles en francs suisses.

Le portefeuille des matières premières est composé de 12 placements collectifs confiés à 9 gestionnaires distincts.

La performance 2012 est légèrement négative et quelque peu inférieure à son indice de référence.

Microfinance

L'année 2012 a été placée sous le signe de la réglementation au sein du secteur. Il est en train de passer du statut de système financier annexe à celui de système financier organisé capable d'atteindre des millions de personnes dans des dizaines de pays. Un grand nombre d'institutions spécialisées est passé en 2012 du statut d'organisation non gouvernementale à celui d'institution bancaire réglementée.

Ce développement a permis aux microbanques de rester sur une croissance à deux chiffres (estimée à 20 %), malgré la crise du début d'année et la baisse des rendements attendus tout au long de l'année 2012.

Le portefeuille microfinance est composé de 5 placements collectifs confiés à 4 gestionnaires distincts. Une très grande diversification est ainsi réalisée, en particulier au niveau géographique.

La performance est positive et supérieure à son indice de référence. Le portefeuille est couvert à raison de 100 % contre le risque de change.

Degré de couverture et frais d'administration

Capitaux de prévoyance

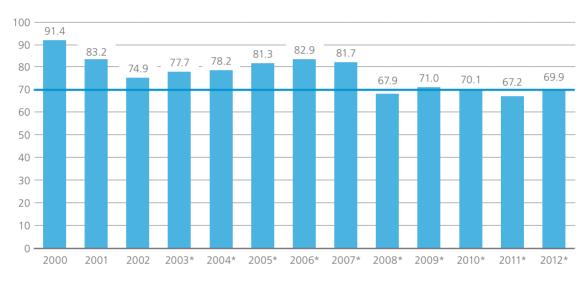
Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et pensionnés figurent au passif du bilan. La CIP pratique un système financier de capitalisation partielle. Elle est autorisée, selon l'article 139 des

Statuts, à porter la part non capitalisée de ses engagements en déduction des capitaux de prévoyance.

Le taux minimal statutaire de 70 % n'est pas atteint au 31 décembre 2012 (voir point 9.1 de l'annexe aux comptes).

Evolution du degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1

en %



Degré de couverture minimum (art. 139 des Statuts)

^{*} Tient compte de l'introduction de la norme Swiss GAAP RPC 26

CIP

Frais d'administration

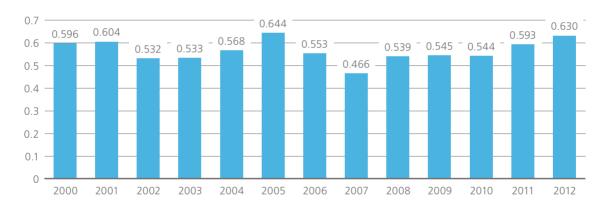
La facturation de Retraites Populaires pour la gestion de la CIP tient compte d'un forfait administratif par assuré et pensionné d'une part, et de commissions relatives à la gestion des divers placements, d'autre part. Ces commissions sont directement imputées comme charges desdits placements. En outre, certains travaux effectués en 2012 en relation avec les mesures structurelles ont occasionné une facturation spécifique.

Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente. Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs et les frais de gestion des dossiers. Les frais d'administration ci-après sont exprimés en pourcent de la somme des traitements cotisants.

En 2012 et 2011, Retraites Populaires a procédé à une restitution de CHF 108'000, laquelle, rapportée aux frais de gestion des dossiers, représente une réduction de 3,30 % (en 2011: 3,30 %) de la charge.

Evolution des frais d'administration

% de la somme des traitements cotisants



Bilan au 31 décembre

(en CHF)

Actif	Annexe	31.12.2012	31.12.2011
Placements	6.4	2'266'097'150.66	2'094'367'684.94
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme		71'634'881.25	46'331'225.18
Obligations libellées en CHF		221'198'570.49	267'241'404.09
Obligations libellées en monnaies étrangères		189'023'654.16	307'580'157.84
Actions de sociétés suisses		287'932'827.60	231'444'660.94
Actions de sociétés étrangères		352'395'933.12	236'941'811.25
Titres de gages immobiliers		221'457'777.73	197'882'245.15
Immobilier suisse		550'438'956.26	543'645'001.90
Placements alternatifs		146'600'385.09	137'440'631.43
Placements privés		64'765'540.96	58'217'945.32
Autres placements		160'648'624.00	67'642'601.84
Compte de régularisation actif	7.1.1	562'537.92	558'822.10
Actifs provenant de contrats d'assurance		244'031.90	99'101.35
		2'266'903'720.48	2'095'025'608.39
Passif	Annexe	31.12.2012	31.12.2011
Dettes	Alliexe	13'072'048.91	12'656'896.11
Prestations de libre passage et rentes		11'254'893.40	9'053'176.80
Autres dettes	7.1.2	1'817'155.51	3'603'719.31
Compte de régularisation passif	7.1.2	2'666'859.13	3'303'654.68
Provisions non techniques	7.1.3	9'136'000.00	9'110'000.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	7.1.4	2'243'710'264.80	2'155'390'107.00
Capital de prévoyance assurés actifs (100 %)		1'637'531'080.00	1'566'894'609.00
Capital de prévoyance pensionnés (100 %)		1'462'821'376.00	1'417'114'195.00
Provisions techniques (100 %)	5.6	104'947'923.00	95'119'921.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)	3.0	3'205'300'379.00	3'079'128'725.00
Part de financement en répartition (30 %) [art. 139 des Statuts]	9.1	-961'590'114.20	-923'738'618.00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	0.00	0.00
Situation au 1er janvier		0.00	3'305'814.64
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		0.00	-3'305'814.64
Fonds libres (+) / découvert (-)	5.9	-1'681'452.36	-85'435'049.40
Situation au 1er janvier		-85'435'049.40	0.00
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		83'753'597.04	-85'435'049.40
		2'266'903'720.48	2'095'025'608.39
5 / 1		50 0F 0/	65 22 0/
Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1	5.8	69.95 %	67.23 %

Adoptés par le Conseil d'administration dans sa séance du 21 mars 2013

Au nom du Conseil d'administration

Didier Tenthorey Claude Recordon Président Secrétaire Certifiés conformes aux écritures le 21 mars 2013 Pour la Caisse intercommunale de pensions Retraites Populaires

Claude Richard Johnny Perera Directeur général Directeur

Compte d'exploitation

(en CHF)

	Annexe	2012	2011
+ Cotisations et apports ordinaires et autres		153'136'320.15	144'068'400.50
Cotisations des salariés		51'638'752.20	48'498'348.40
Cotisations de l'employeur		51'638'752.20	48'498'348.40
Cotisations supplémentaires des salariés		641'663.80	567'206.55
Cotisations supplémentaires de l'employeur		46'272'496.00	43'452'370.05
Primes uniques et rachats		2'639'061.25	2'759'776.15
Subsides du fonds de garantie		305'594.70	292'350.95
+ Prestations d'entrée		68'212'273.80	58'336'650.05
Apports de libre passage		66'641'138.85	56'520'914.45
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		1'571'134.95	1'815'735.60
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		221'348'593.95	202'405'050.55
- Prestations réglementaires		-132'353'843.75	-124'316'827.05
Rentes de vieillesse		-85'048'883.45	-80'914'114.15
Rentes de survivants		-15'592'950.75	-15'037'292.90
Rentes d'invalidité		-17'645'610.40	-17'855'846.20
Autres prestations réglementaires	7.2.1	-5'750'961.20	-5'917'905.50
Prestations en capital à la retraite		-8'103'134.80	-4'522'500.10
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-212'303.15	-69'168.20
- Prestations de sortie	7.2.2	-57'944'243.95	-52'140'227.30
Prestations de libre passage en cas de sortie		-46'126'965.00	-41'405'885.85
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-11'817'278.95	-10'734'341.45
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-190'298'087.70	-176'457'054.35
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques (70 %)		-88'320'157.80	-94'274'294.00
Constitution capital de prévoyance assurés actifs (100 %)		-70'636'471.00	-82'047'237.00
Constitution capital de prévoyance pensionnés (100 %)		-45'707'181.00	-43'375'957.00
Variation des provisions techniques		-9'828'002.00	-9'254'369.00
Variation de la part de financement en répartition (30 %)		37'851'496.20	40'403'269.00
+ Produits de prestations d'assurance		1'530'494.00	2'008'260.10
Prestations d'assurances		1'530'494.00	2'008'260.10
- Charges d'assurance		-2'473'558.20	-2'385'203.70
Prime d'assurance		-1'894'571.70	-1'817'836.70
Cotisations au fonds de garantie		-578'703.00	-567'367.00
Autres charges d'assurance		-283.50	0.00
= Résultat net de l'activité d'assurance		-58'212'715.75	-68'703'241.40

Compte d'exploitation (suite)

(en CHF)

	Annexe	2012	2011
= Résultat net de l'activité d'assurance		-58'212'715.75	-68'703'241.40
+ Résultat net des placements sur	6.8	145'671'448.26	-16'631'756.57
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme		1'833.16	-31'078.52
Obligations libellées en CHF		9'721'272.93	7'893'474.52
Obligations libellées en monnaies étrangères		18'828'800.29	611'569.28
Actions de sociétés suisses		41'214'769.64	-22'302'560.13
Actions de sociétés étrangères		30'123'493.75	-25'409'517.95
Titres de gages immobiliers		4'236'128.95	4'168'786.47
Immobilier suisse		29'671'234.93	27'151'816.57
Placements alternatifs		4'265'203.73	-7'906'567.07
Placements privés		3'920'464.71	4'037'472.40
Autres placements		3'688'246.17	-4'845'152.14
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques		-26'000.00	5'000.00
+ Autres produits	7.2.4	258'963.83	51'588.94
- Frais d'administration	7.2.3	-3'938'099.30	-3'462'455.01
Coûts de l'administration générale		-3'788'962.90	-3'350'255.01
Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle		-123'732.00	-105'700.00
Emoluments des autorités de surveillance		-25'404.40	-6'500.40
= Résultat avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		83'753'597.04	-88'740'864.04
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs		0.00	3'305'814.64
= Excédent de produits (+) / de charges (-)	5.9	83'753'597.04	-85'435'049.40

Annexe aux comptes

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse intercommunale de pensions (ci-après : CIP ou la Caisse) est un établissement de droit public doté de la personnalité morale, conformément au décret du Grand Conseil du 5 septembre 1923.

La CIP, créée par l'Union des communes vaudoises, est une institution de prévoyance qui assure les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès (art. 1 des Statuts).

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CIP est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle sous numéro 300'113 au sens de l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Les Statuts de 1988 ainsi que leurs diverses modifications sont disponibles auprès de la CIP ou sur son site internet. La dernière mise à jour des Statuts est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Décret du 5 septembre 1923

Règlement du 22 août 1979

Règlements découlant de la législation fédérale

Règlement des placements, mis à jour au 31 décembre 2012

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 1er janvier 2006

Règlement pour la liquidation partielle du 15 septembre 2009

1.4 Organes de gestion / Droit à la signature

Organes

Assemblée des délégués (art. 113 ss des Statuts)

L'Assemblée des délégués est constituée paritairement par les représentants des employeurs et par les représentants des assurés. Le président du Conseil d'administration préside l'Assemblée des délégués; il désigne le secrétaire et les scrutateurs.

Commission des comptes (art. 129 des Statuts)

La Commission des comptes pour l'exercice 2012 est composée de :

Employeurs : Commune de Pully

Commune de Renens

Assurés : Commune de Puidoux

Commune de Rolle

Conseil d'administration (art. 123 ss des Statuts)

La CIP est administrée par un Conseil d'administration, élu par l'Assemblée des délégués, à l'exception du représentant de l'Etat. Il est composé de sept membres, à savoir un représentant de l'Etat, trois membres représentant les employeurs et trois membres représentant les assurés. En outre, six suppléants sont choisis paritairement.

Les membres du Conseil d'administration désignent le président et le secrétaire. Ce dernier peut être choisi en dehors du Conseil.

Au 1er janvier 2013, il se compose de :

Président Didier Tenthorey**, expert en assurances sociales,

ARAS Jura-Nord vaudois, Yverdon-les-Bains

Vice-président Laurent Ballif*, syndic et député, Vevey

Secrétaire (hors Conseil) Claude Recordon, syndic, Orbe

Secrétaire suppléant (hors Conseil) Olivier Berthoud, directeur-adjoint, Vufflens-la-Ville

Représentante de l'Etat Gladys Laffely Maillard, conseils en fiscalité et prévoyance, Epalinges

Membres Frédéric Borloz*, syndic et député, Aigle

Gilbert Gubler*, syndic, Moudon

Christian Monod**, secrétaire municipal, Jouxtens-Mézery

Jean-François Niklaus**, boursier communal, service des finances, Epalinges

Suppléants Charles-André Ramseier*, syndic, Château-d'Oex

Fabienne Freymond Cantone*, municipale et députée, Nyon Christelle Luisier Brodard*, syndique et députée, Payerne Luc Pasquier**, chef du service du contrôle des habitants, Orbe

Jean-Pierre Pernet**, chef du personnel, Montreux Laurence Favre**, Commune de Renens, Renens

Adresse de la CIP:

Caisse intercommunale de pensionsTéléphone :021 348 21 11Caroline 9Fax :021 348 21 69Case postale 288E-mail :info@cipvd.ch1001 LausanneSite internet :www.cipvd.ch

Droit à la signature

La Caisse s'engage vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et du secrétaire; en cas d'empêchement, le président ou le secrétaire peuvent être remplacés par le vice-président ou un autre membre du Conseil.

1.5 Gérance (art. 130 des Statuts)

La gérance de la Caisse est confiée à Retraites Populaires, Lausanne.

Cet établissement a qualité pour représenter la Caisse et pour agir en son nom dans les opérations courantes, sur la base d'un cahier des charges, et sous le contrôle du Conseil.

Un membre de la Direction de Retraites Populaires doit assister aux séances du Conseil et aux Assemblées des délégués. Il a voix consultative.

^{*} représentant des employeurs

^{**} représentant des assurés

1.6 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Expert agréé (art. 141 des Statuts)

Le mandat d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle est exercé par Pittet Associés SA, Genève.

Organe de contrôle (art. 134 des Statuts)

Le Conseil d'administration a désigné BDO SA, Epalinges, pour contrôler la gestion, les comptes et les placements de la Caisse.

Conseillers

La CIP fait calculer chaque année la performance de ses placements par Coninco Explorers in finance SA, Vevey. Une attestation est fournie.

Retraites Populaires, Lausanne, et ses conseillers.

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (en 2011 : Autorité de surveillance des fondations du canton de Vaud).

1.7 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2012, 315 communes, services et institutions d'utilité publique sont affiliés à la CIP (313 en 2011).

2. Membres actifs et pensionnés

2.1 Mouvements des membres actifs

	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1er janvier 2012 / 2011	9'986	76	487	10'549	9'435	66	440	9'941
Augmentation								
Nouveaux	1'536	102	363	2'001	1'429	96	363	1'888
Transferts du plan risques	58			58	54			54
Réactivés	192		7	199	171		8	179
	1'786	102	370	2'258	1'654	96	371	2'121
Diminution								
Démissions	-663	-30	-360	-1'053	-647	-32	-302	-981
Transferts au plan ordinaire		-58		-58		-54		-54
Décès (capital)	-8			-8	-1			-1
Décès avec prestations	-8			-8	-3		-1	-4
Invalides	-231	-1	-9	-241	-219		-10	-229
Retraités	-248		-6	-254	-233		-11	-244
	-1'158	-89	-375	-1'622	-1'103	-86	-324	-1'513
Effectif au 1er janvier 2013 / 2012	10'614	89	482	11'185	9'986	76	487	10'549

2.2 Mouvements des pensionnés

	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1er janvier 2012 / 2011								
Invalides définitifs	753		25	778	736		25	761
Invalides temporaires	80			80	65			65
Retraités	2'786		18	2'804	2'633		13	2'646
Conjoints survivants	885		2	887	866		1	867
Enfants	345			345	335			335
	4'849	0	45	4'894	4'635	0	39	4'674
Augmentation								
Nouveaux invalides définitifs	56		8	64	46		10	56
Nouveaux retraités	237		3	240	214		5	219
Nouveaux conjoints survivants	58			58	53		1	54
,	351	0	11	362	313	0	16	329
Diminution Sorties par décès Invalides définitifs décédés	-15			-15	-26			-26
Retraités décédés	-70			-70	-20			-20 -61
Conjoints survivants décédés	-54			-54	-32			-32
Conjoints survivants decedes	-139	0	0	-139	-119	0	0	-119
Sorties par suppression de pension								
Invalides définitifs (art. 68 des Statuts)	-13		-8	-21	-3		-10	-13
Retraités (annulations)	-1			-1				0
Conjoints survivants décédés					-2			-2
•	-14	0	-8	-22	-5	0	-10	-15
Pensions temporaires								
Invalides temporaires	-1	1			15			15
Enfants	-8		8		10			10
	-9	1	8	0	25	0	0	25
Effectif au 1er janvier 2013/ 2012	5'038	1	56	5'095	4'849	0	45	4'894

	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1er janvier 2013 / 2012								
Invalides définitifs	781		25	806	753		25	778
Invalides temporaires	79	1		80	80			80
Retraités	2'952		21	2'973	2'786		18	2'804
Conjoints survivants	889		2	891	885		2	887
Enfants	337		8	345	345			345
	5'038	1	56	5'095	4'849	0	45	4'894

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance (art. 2a des Statuts)

La Caisse gère trois plans d'assurance :

- a) le plan risques (art. 2b des Statuts);
- b) le plan ordinaire (art. 2c des Statuts);
- c) le plan minimum LPP (art. 2d des Statuts).

Le plan risques couvre les risques d'invalidité et de décès dès l'entrée en fonction de l'assuré et jusqu'à son affiliation dans le plan ordinaire.

Le montant des prestations du plan risques est déterminé selon les mêmes principes que ceux appliqués au plan ordinaire.

Le plan ordinaire couvre les conséguences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès (art. 1 des Statuts).

Le plan minimum LPP est limité au minimum obligatoire selon la LPP. Pour ce plan, un contrat est conclu avec Retraites Populaires (art. 166 des Statuts).

3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse applique le système de la primauté des prestations au sens de l'article 16 LFLP au plan ordinaire (art. 2c des Statuts).

Son équilibre financier est déterminé selon le système de financement mixte. La part de financement en répartition est de 30 % et celle en capitalisation de 70 %.

Le plan minimum LPP, pour sa part, applique le système de la primauté des cotisations.

Cotisations du plan risques (art. 29 des Statuts)

La cotisation du plan risques est fixée à 3 % du traitement cotisant.

Elle est pour un tiers à la charge de l'assuré et pour deux tiers à la charge de l'employeur.

Cotisation moyenne générale du plan ordinaire (art. 29a des Statuts)

La cotisation moyenne générale est fixée à 24 % du traitement cotisant.

Elle est répartie entre l'assuré et l'employeur de la manière suivante, au choix de l'employeur :

cotisation ordinaire	assuré	8 %		9 %
cotisation ordinaire	employeur	8 %	ou	9 %
contribution spéciale	employeur	8 %		6 %
		24 %		24 %

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Fonds de solidarité (art. 109 des Statuts)

La Caisse dispose d'un fonds de solidarité qui a pour but de venir en aide, dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés.

Le fonds de solidarité est alimenté par :

- les dons, legs et recettes diverses;
- le rendement de la fortune du fonds, limité aux dépenses nettes, calculé au taux technique (art. 132 des Statuts).

Allocations de renchérissement extra-statutaires consenties par l'employeur (art. 41 des Statuts)

Divers employeurs ont demandé à pouvoir bénéficier de cette disposition. Le montant des prestations servies s'est élevé à CHF 971'062.80 (2011: CHF 1'029'474.40). Il a été entièrement couvert par les employeurs concernés.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CIP sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Une part essentielle des investissements est effectuée par l'intermédiaire de placements collectifs, lesquels figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue. D'autres méthodes d'évaluation sont mentionnées ci-après.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

Liquidités, créances diverses à court et moyen terme

Hormis les placements collectifs, les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations libellées en CHF

Hormis les placements collectifs, les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Actions de sociétés suisses

Hormis les placements collectifs, les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition.

Titres de gages immobiliers

Hormis les placements collectifs, les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Hormis les placements collectifs, les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre. Les taux utilisés sont les suivants :

immeubles de plus de 10 ans 7,25 %immeubles de 10 ans et moins 6,50 %

immeubles pour lesquels

un loyer net est encaissé 6,00 %

Ces taux sont revus périodiquement sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que de données issues du portefeuille immobilier. La dernière révision a été effectuée au 31 décembre 2009.

Les terrains à bâtir, ceux à développer (zone intermédiaire ou autres) et les projets sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude, sous déduction des correctifs d'actifs nécessaires afin de pallier toute baisse de valeur dont lesdits terrains ou projets pourraient être l'objet.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les principes comptables et d'évaluation des comptes n'ont pas fait l'objet de changements pour l'exercice 2012.

La présentation des frais d'administration a été adaptée à la nouvelle teneur de l'art. 48a OPP2. Les rétrocessions versées par les prestataires financiers figurent en déduction des frais d'administration et de gestion (auparavant, elles étaient intégrées aux produits de la classe d'actif concernée). Les chiffres comparatifs de l'exercice 2011 ont été retraités.

5. Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

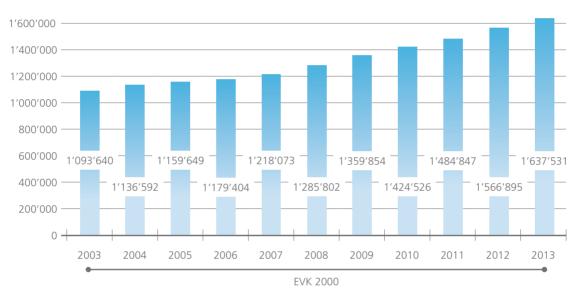
La CIP n'est pas réassurée. En ce qui concerne le plan minimum LPP, un contrat a été conclu avec Retraites Populaires (art. 166 des Statuts).

5.2 Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs en primauté des prestations (au 1er janvier)

Plan ordinaire et plan risques

Actifs

en milliers de CHF



EVK = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

Pour le calcul des provisions techniques des assurés actifs, il a été tenu compte des salaires assurés au 1er janvier 2013.

Plan minimum LPP

Le capital de prévoyance pour les assurés actifs et invalides affiliés au plan minimum LPP (en primauté des cotisations) s'élève à CHF 2'316'381.50 au 31 décembre 2012 (CHF 2'604'137.10 au 31 décembre 2011). Ce montant n'apparaît pas au bilan dans les capitaux de prévoyance car il est couvert par l'assurance intégrale conclue avec Retraites Populaires.

5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins au 1er janvier)

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums du plan ordinaire) compris dans les capitaux de prévoyance se montent à :

	2012 CHF	2011 CHF
Actifs	614'680'061.80	585'604'819.65
Invalides	24'385'008.40	23'709'675.25

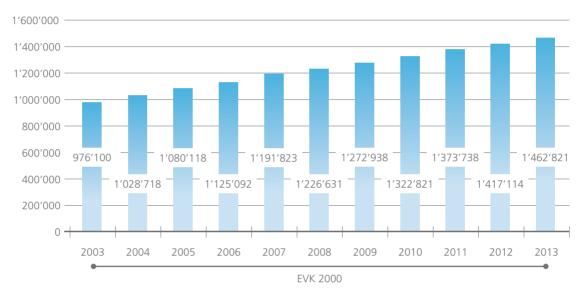
En outre, les montants correspondant au plan minimum LPP s'élèvent à CHF 2'085'007.90 pour les assurés actifs et CHF 231'373.60 pour les pensionnés en 2012 (CHF 2'265'854.20 pour les assurés actifs et CHF 256'214.70 pour les pensionnés en 2011).

5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés (au 1er janvier)

Plan ordinaire

Pensionnés

en milliers de CHF



EVK = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

Plan minimum LPP

Le capital de prévoyance des pensionnés affiliés au plan minimum LPP (en primauté des cotisations) s'élève à CHF 1'276'168.00 au 31 décembre 2012 (CHF 1'078'928.00 au 31 décembre 2011). Ce montant n'apparaît pas au bilan dans les capitaux de prévoyance car il est couvert par l'assurance intégrale conclue avec Retraites Populaires.

5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Les dispositions des articles 140 et 141 des Statuts prévoient des expertises tous les quatre ans.

Une expertise actuarielle a été déposée par l'expert agréé; les dates retenues ont été le 31 décembre 2010 pour les comptes et le 1^{er} janvier 2011 pour les données individuelles.

Les conclusions de l'expert figurant dans son rapport daté du 13 décembre 2011 sont les suivantes :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle, relatives aux prestations et au financement, sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Le règlement sur les passifs de nature actuarielle est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2007. Les provisions techniques constituées à la fin 2010 sont conformes au dit règlement.
- Le règlement pour la liquidation partielle a été approuvé par l'Autorité de surveillance des fondations en date du 15 juillet 2009. Il est donc à jour.
- Le degré de couverture de la Caisse est de 70,1 % à la fin 2010. Il a été déterminé conformément aux exigences légales et réglementaires. L'objectif statutaire est atteint à cette date.

43

- L'équilibre financier de la Caisse intercommunale de pensions n'est pas assuré compte tenu du changement de tables actuarielles (passage à VZ 2010 (P 2012)).
- La Caisse devra prendre des mesures dans les meilleurs délais afin d'élaborer un plan permettant à la Caisse de satisfaire les nouvelles dispositions fédérales concernant la recapitalisation des institutions de prévoyance de corporations de droit public.

Depuis l'expertise actuarielle, le Conseil a entrepris différentes analyses par l'intermédiaire d'une Commission de révision des Statuts. Ces études s'effectuent en collaboration avec l'expert (voir point 9.1).

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués par la gérante au moyen des tables édictées par l'ancienne Caisse fédérale d'assurance EVK 2000, au taux technique de 3,5 % (art. 132 des Statuts).

Un règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan a été établi par la CIP. Ce document a été approuvé par l'expert agréé et porté à la connaissance de l'organe de contrôle et de l'Autorité de surveillance.

Ce règlement précise notamment la politique de constitution des capitaux de prévoyance et provisions techniques.

	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Total des provisions techniques (100 %)	104'947'923.00	95'119'921.00
Provision pour changement des tables actuarielles (100 %)	87'769'283.00	77'941'281.00
Provision pour indexations futures (100 %)	17'178'640.00	17'178'640.00

5.6.1. Provision pour changement des tables actuarielles

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

Le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 5 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de pensions au 31 décembre 2010. Pour y parvenir, cette provision a été constituée chaque année par palier de 0,5 % des capitaux de prévoyance des pensionnés. Au 31 décembre 2010, la cible est atteinte. Toutefois, cette provision continue a être alimentée de la même manière jusqu'au changement des tables actuarielles (voir point 9.1). En 2012, la provision représente 6 % des capitaux de prévoyance des pensionnés (2011 : 5,5 %).

5.6.2. Provision pour indexations futures

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui sont décidées par le Conseil d'administration. Son attribution dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint par la réserve de fluctuation de valeurs. Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations, calculée selon les bases actuarielles de la CIP, est prélevée de la provision.

	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Provision pour indexations futures (100 %)	17'178'640.00	17'178'640.00
Solde au 1er janvier	17'178'640.00	17'178'640.00
Prélèvement de l'année	0.00	0.00
Attribution de l'année	0.00	0.00

Au vu du résultat de l'exercice et en application du règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, cette provision n'a pas été alimentée en 2012.

5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Il n'y a pas eu de modification des bases et hypothèses techniques au cours de l'exercice 2012.

5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Selon les dispositions de l'article 139 des Statuts, le degré de couverture est déterminé conformément à l'art. 44 OPP2 et à son annexe.

Le degré de couverture est calculé au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre, le degré de couverture de la CIP, conformément à l'art. 44 al. 1 OPP2, se justifie comme suit :

	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)	3'205'300'379.00	3'079'128'725.00
Part de financement en répartition (30 %) [art. 139 des Statuts]	-961'590'114.20	-923'738'618.00
Total des capitaux de prévoyance	2'243'710'264.80	2'155'390'107.00
Réserve de fluctuation de valeurs	0.00	0.00
Fonds libres (+) / découvert (-)	-1'681'452.36	-85'435'049.40
Fortune de prévoyance disponible	2′242′028′812.44	2'069'955'057.60
Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1	69.95 %	67.23 %
Degré de couverture minimum art. 139 des Statuts	70.00 %	70.00 %

En comparaison avec une caisse ayant l'obligation d'avoir un degré de couverture de 100 %, le degré d'équilibre se calcule en comparant la fortune nette aux capitaux de prévoyance calculés au taux minimum (pour la CIP 70 %).

Degré d'équilibre	99.93 %	96.04 %
-------------------	---------	---------

5.9 Fonds libres / découvert

	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Fonds libres (+) / découvert (-)	-1'681'452.36	-85'435'049.40
Solde au 1er janvier	-85'435'049.40	0.00
Prélèvement de l'année	0.00	-85'435'049.40
Attribution de l'année	83′753′597.04	0.00

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CIP a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites de chaque véhicule de placements. La gérante œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les normes de l'OPP2 (voir point 6.2).

Au 31 décembre, l'allocation basée sur les valeurs de marché se présente comme suit :

	31.12.2012				31.12.2	011				
Répartition des placements	en milliers de CHF	en %		llocation 31.12.20		en milliers de CHF	en %		Allocation 31.12.20	
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	71'635	3.16	0	1	5	46'331	2.21	0	1	5
Obligations libellées en CHF	221'199	9.76	8	10	12	267'241	12.76	8	10	13
Obligations libellées en monnaies étrangères	189'024	8.34	7	9	11	307'580	14.69	7	9	15
Actions de sociétés suisses	287'933	12.71	9	12	15	231'445	11.05	10	12	14
Actions de sociétés étrangères	352'396	15.55	10	15	20	236'942	11.31	12	15	17
Titres de gages immobiliers	221'458	9.77	8	10	12	197'882	9.45	8	10	12
Immobilier suisse	550'439	24.29	21.5	25	28.5	543'645	25.96	23	26	28
Placements alternatifs	146'600	6.47	5	7	9	137'441	6.56	5	7	9
Placements privés	64'766	2.86	2	4	6	58'218	2.78	2	5	7
Autres placements	160'649	7.09	1	7	15	67'643	3.23	3	5	7
Total	2'266'097	100.00		100		2'094'368	100.00		100	

Le Conseil a approuvé les dépassements de l'allocation mentionnés ci-avant.

Placements collectifs

Un fonds institutionnel à compartiments multiples a été créé par Retraites Populaires. La CIP a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (obligations libellées en francs suisses, obligations étrangères, actions suisses, actions étrangères, marché monétaire CHF, titres en valeurs immobilières suisses, immobilier étranger, fonds en matières premières, obligations convertibles, microfinance et placements alternatifs diversifiés).

Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2, art 56a), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en améliorant la rentabilité du portefeuille.

Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global (Pictet & Cie, Genève).

Performance globale

La CIP fait calculer la performance par Coninco Explorers in finance SA, Vevey, sur la base des comptes audités. Une attestation est fournie (en 2011 : Coninco Advisory SA).

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 al. 4 OPP2)

Conformément aux articles 49a et 50 OPP2, la Caisse a édicté un règlement de placements. Ce dernier prévoit des extensions aux possibilités de placements prévues aux art. 53 à 56a, al. 1 et 5, et 57 al. 2 et 3 de l'OPP2.

Les analyses effectuées par la Caisse avec le concours de différents spécialistes externes ont déterminé, de manière concluante, que la répartition des actifs était conforme aux buts de la Caisse.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Principes retenus et explications sur la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est globale. Elle tient compte de l'ensemble des placements, qui ne sont pas tous corrélés entre eux. Le principe de la diversification des actifs reste fondamental.

Le critère de la volatilité globale du portefeuille est retenu. Cette variabilité découle des volatilités spécifiques de chaque classe d'actifs, du poids de chaque véhicule de placements ainsi que des corrélations entre les diverses classes d'actifs.

L'allocation des actifs est révisée chaque année. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs, compte tenu des risques encourus, de l'évolution des marchés et de leurs caractères anticycliques, est adapté en conséquence.

Les risques de pertes avérées ou connues liés à une action, un immeuble, un prêt ou tout autre placement n'entrent pas en ligne de compte. Ils font l'objet, le cas échéant, d'un correctif d'actif de la classe de placements concernée.

Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation des actifs 2012 et de leur volatilité, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs, fixé en pour-cent de l'ensemble des placements par le Conseil d'administration, est compris entre 5,69 % et 11,38 % (2011 : entre 5,72 % et 11,44 %).

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs serait de :

	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Variation CHF
Total des placements	2'266'097'150.66	2'094'367'684.94	
1 ^{er} palier	128′940′927.87	119'797'831.58	
2 ^e palier	257'881'855.75	239'595'663.16	18′286′192.59

La totalité du résultat de l'exercice 2012 a été consacré à la réduction du découvert figurant au bilan.

Situation comptable de la réserve de fluctuation de valeurs :

	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Réserve de fluctuation de valeurs	0.00	0.00
Situation au 1 ^{er} janvier	0.00	3'305'814.64
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice	0.00	-3'305'814.64

6.4 Présentation des placements par catégorie

Actif	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Placements	2'266'097'150.66	2'094'367'684.94
Liquidités et créances diverses à court et moyen terme	71'634'881.25	46'331'225.18
Comptes de chèques postaux et bancaires	39'131'124.48	15'019'477.25
Placements collectifs marché monétaire	9'524'117.87	7'761'898.66
Débiteurs employeurs et assurés	19'887'568.40	21'084'709.05
Autres débiteurs	3'282'070.50	2'685'140.22
Correctif d'actif	-190'000.00	-220'000.00
Obligations libellées en CHF	221'198'570.49	267'241'404.09
Obligations non cotées	4'000'000.00	0.00
Placements collectifs	119'208'315.24	166'937'388.84
Prêts et crédits de construction aux corporations de droit public	97'990'253.25	100'304'013.25
Prêts divers	2.00	2.00
Obligations libellées en monnaies étrangères	189'023'654.16	307'580'157.84
Placements collectifs	189'023'654.16	307'580'157.84
Actions de sociétés suisses	287'932'827.60	231'444'660.94
Placements collectifs	287'275'480.10	230'787'313.44
Actions non cotées	657'347.50	657'347.50
Actions de sociétés étrangères	352'395'933.12	236'941'811.25
Placements collectifs	352'395'933.12	236'941'811.25
Titres de gages immobiliers	221'457'777.73	197'882'245.15
Créances hypothécaires	166'794'203.80	161'024'560.40
Crédits de construction	33'629'854.50	15'891'971.45
Placements collectifs	21'074'719.43	21'015'713.30
Correctif d'actif	-41'000.00	-50'000.00
Immobilier suisse	550'438'956.26	543'645'001.90
Immobilier direct	522'819'546.78	519'044'052.00
Investissements en cours	120'068.05	644'449.25
Terrains et projets en développement	2'728'243.85	1'237'551.80
Placements collectifs	25'820'636.20	24'104'375.07
Correctif d'actif	-1'049'538.62	-1'385'426.22
Placements alternatifs	146'600'385.09	137'440'631.43
Placements privés	64'765'540.96	58'217'945.32
Autres placements	160'648'624.00	67'642'601.84
Immobilier indirect étranger (non coté)	20'643'940.00	6'280'160.00
Matières premières	42'603'833.52	23'952'301.18
Microfinance	28'111'050.72	12'625'881.46
Obligations convertibles	69'289'799.76	24'784'259.20

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre, les postes d'instruments dérivés ouverts sur devises sont les suivants (en CHF):

	2012			
	Valeur nette de remplacement	Volume net des contrats (vente)		
Opérations à terme sur devises	54′877.77	16′378′997.41		
Options	27′909.17	7′224′656.28		

2011				
Valeur nette de remplacement	Volume net des contrats (vente)			
-492'025.07	17′326′974.00			
790.56	1'660'569.28			

Ces opérations sont effectuées en couverture partielle du risque de change découlant des placements privés.

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Néant.

6.7 Engagements de versements complémentaires

	Engagements au 31.12.2012 en CHF	Engagements au 31.12.2011 en CHF
Crédits de construction	33'412'700.50	45'201'305.55

Les montants ci-dessus représentent la part des crédits octroyés non encore décaissés.

Immobilier suisse (placements collectifs)	1′750′000.00		1'750'000.00
---	--------------	--	--------------

Les montants ci-dessus représentent les souscriptions non encore décaissées de société en commandite de placements collectifs.

	Engagements en devises étrangères au 31.12.2012	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2012	Engagements en devises étrangères au 31.12.2011	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2011
Placements privés			39'915'161.95			39'716'199.03
a) en CHF	961'635.01	1.00000	961'635.01	1′308′167.37	1.00000	1′308′167.37
b) en EUR	15′154′522.05	1.20680	18'288'477.21	13'681'240.37	1.21390	16'607'657.68
c) en SEK	91'628.00	0.14071	12′892.53			
d) en USD	22′562′033.32	0.91535	20'652'157.20	23′313′414.59	0.93510	21′800′373.98

Immobilier étranger			37'922'070.99			24'237'812.07
a) en CHF	17′100′000.00	1.00000	17′100′000.00			
b) en EUR	7′799′273.91	1.20680	9'412'163.75	9'999'160.60	1.21390	12′137′981.06
c) en USD	12′465′075.91	0.91535	11'409'907.23	12′939′611.81	0.93510	12'099'831.00

Les souscriptions de fonds de placements n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

6.8 Explications du résultat net des placements	2012 CHF	2011 CHF
Déscritat not sur placements	145'671'448.26	-16'631'756.57
Résultat net sur placements Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	145 671 448.26	-31'078.52
Produits	167'012.07	118'130.57
Charges	-6'674.67	-3'644.34
Gains et pertes	-105'918.52	-13'581.87
Plus- ou moins-values non réalisées	-15'626.91	-3'932.83
Variation du correctif d'actif	30'000.00	-30'000.00
Frais d'administration et de gestion	-66'958.81	-98'050.05
Obligations libellées en CHF	9'721'272.93	7'893'474.52
Produits	4'912'204.07	6'424'887.80
Gains et pertes	4'114'092.35	371'722.19
Plus- ou moins-values non réalisées	1'019'132.73	1'415'046.28
Frais d'administration et de gestion	-324'156.22	-318'181.75
Obligations libellées en monnaies étrangères	18'828'800.29	611'569.28
Produits	3'760'376.40	6'148'840.86
Gains et pertes	6'791'303.06	-351'630.40
Plus- ou moins-values non réalisées	9'006'299.28	-4'719'782.62
Frais d'administration et de gestion	-729'178.45	-465'858.56
Actions de sociétés suisses	41'214'769.64	-22'302'560.13
Produits	4'321'587.05	5'809'683.95
Gains et pertes	0.00	-4'385.00
Plus- ou moins-values non réalisées	37'237'161.10	-27'771'025.12
Frais d'administration et de gestion	-343'978.51	-336'833.96
Actions de sociétés étrangères	30'123'493.75	-25'409'517.95
Produits	1'949'555.67	2'284'906.83
Plus- ou moins-values non réalisées	28'713'658.53	-27'330'348.44
Frais d'administration et de gestion	-539'720.45	-364'076.34
Titres de gages immobiliers	4'236'128.95	4'168'786.47
Produits	4'670'338.85	4'243'492.76
Plus- ou moins-values non réalisées	59'006.13	329'856.62
Variation du correctif d'actif	9'000.00	0.00
Frais d'administration et de gestion	-502'216.03	-404'562.91
Immobilier suisse	29'671'234.93	27'151'816.57
Produits	38'066'207.11	37'142'250.67
Gains et pertes	107'430.80	494'429.60
Plus- ou moins-values non réalisées	3'163'750.48	1'328'756.25
Variation du correctif d'actif	335'887.60	472'194.47
Frais d'entretien et autres charges	-9'115'317.53	-9'530'877.22
Frais d'administration et de gestion	-2'886'723.53	-2'754'937.20
Placements alternatifs	4'265'203.73	-7'906'567.07
Produits	63'121.18	716'129.39
Gains et pertes	-338'049.63	-1'028'533.92
Plus- ou moins-values non réalisées	4'861'605.12	-7'322'709.39
Frais d'administration et de gestion	-321'472.94	-271'453.15
Placements privés	3'920'464.71	4'037'472.40
Produits	753'724.68	487'045.53
Gains et pertes	2'551'154.85	2'616'660.55
Plus- ou moins-values non réalisées	969'395.74	1'270'206.71
Frais d'administration et de gestion	-353'810.56	-336'440.39
Autres placements	3'688'246.17	-4'845'152.14
Produits	240'176.42	68'639.64
Gains et pertes	48'802.98	-1'488'051.36
Plus- ou moins-values non réalisées	3'769'432.17	-3'237'119.30
Frais d'administration et de gestion	-370'165.40	-188'621.12

^{*} Les chiffres 2011 ont été retraités (cf. point 4.3).

La présentation distincte des plus- ou moins-values non réalisées de l'exercice permet de calculer la performance et le rendement; la présentation distincte des frais permet de calculer les performances brute et nette.

Dans l'attente des directives de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) relative à l'indication des frais de gestion de la fortune, la Caisse a renoncé à indiquer distinctement les frais de gestion de fortune ne figurant pas directement au compte de résultat.

6.8 Explications du résultat net des placements (suite)

Méthode de calcul de la performance

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus des éléments du bilan est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et les pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus- ou moins-values non réalisées).

A ces revenus sont retranchés les frais administratifs et de gestion afin d'obtenir le résultat final de l'exercice.

Les capitaux moyens investis sont calculés en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'opérations. Les plus- ou moins-values non réalisées n'entrent en compte qu'au 31 décembre.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyens investis.

La performance nette par catégorie de placements s'établit comme suit :

		2012		2011			
Eléments du bilan (Méthode hambourgeoise)	Capital moyen Performance nette investi de la CIP		Capital moyen Performance net investi de la CIP				
	en CHF	en CHF	en %	en CHF	en CHF	en %	
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	44'209'200	1'833	0.00	42'659'144	-31'079	-0.07	
Obligations libellées en CHF	243'943'902	9'721'273	3.99	271'560'839	7'893'475	2.91	
Obligations libellées en monnaies étrangères	254'047'640	18'828'800	7.41	313'413'641	611'569	0.20	
Actions de sociétés suisses	238'579'773	41'214'770	17.28	253'792'939	-22'302'560	-8.79	
Actions de sociétés étrangères	274'962'668	30'123'494	10.96	250'998'580	-25'409'518	-10.12	
Titres de gages immobiliers	204'534'978	4'236'129	2.07	179'450'758	4'168'786	2.32	
Immobilier suisse	545'140'905	29'671'235	5.44	533'262'854	27'151'817	5.09	
Placements alternatifs	139'254'456	4'265'204	3.06	144'443'974	-7'906'567	-5.47	
Placements privés	60'965'164	3'920'465	6.43	54'582'302	4'037'472	7.40	
Autres placements	101'794'632	3'688'246	3.62	46'264'604	-4'845'152	-10.47	
Performance des placements	2'107'433'318	145'671'448	6.91	2'090'429'636	-16'631'757	-0.80	

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Autres postes du bilan

Actif	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
7.1.1 Compte de régularisation actif	562'537.92	558'822.10
Intérêts courus	562'257.02	555'312.10
Autres comptes de régularisation	280.90	3'510.00

Passif

7.1.2 Autres dettes	1'817'155.51	3'603'719.31
Comptes en suspens (actifs et pensionnés)	436'806.75	670'454.70
Autres créanciers	1'380'348.76	2'933'264.61

7.1.3 Compte de régularisation passif	2'666'859.13	3'303'654.68
Demi-annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	11'233.10	15'643.00
Loyers perçus d'avance	1'086'909.56	1'086'225.45
Autres comptes de régularisation	1'568'716.47	2'201'786.23

7.1.4 Provisions non techniques	9'136'000.00	9'110'000.00
Fonds de solidarité	8'975'000.00	8'975'000.00
Provisions pour risques	161'000.00	135'000.00

Répartition des provisions non techniques

Fonds de solidarité (art. 109 des Statuts)

La définition figure au point 3.3 de la présente annexe.

Le fonds de solidarité a évolué de la façon suivante :

Solde au 1er janvier	8'975'000.00	8'975'000.00
Prestations versées (autres prestations réglementaires)	-54'571.95	-92'434.80
Attribution au taux technique de 3,5 % (limitée aux dépenses nettes)	54'571.95	92'434.80
Solde au 31 décembre	8'975'000.00	8'975'000.00

Provision pour risques

Solde au 1 ^{er} janvier	135'000.00	140'000.00
Variation de la provision	26'000.00	-5'000.00
Solde au 31 décembre	161'000.00	135'000.00

Cette provision concerne des procédures judiciaires en cours, voir point 9.4.

7.2 Autres postes du compte d'exploitation

Charges	2012 CHF	2011 CHF
7.2.1 Autres prestations réglementaires	5'750'961.20	5'917'905.50
Suppléments temporaires	5'696'389.25	5'825'470.70
Prestations fonds de solidarité	54'571.95	92'434.80
Prestations du fonds de solidarité	54'571.95	92'434.80
Prestations mensuelles	43'461.20	88'635.50
Allocations uniques	11'110.75	3'799.30
7.2.2 Prestations de sortie	57'944'243.95	52'140'227.30
Prestations de libre passage en cas de sortie :		
En 2012, 1'053 assurés (981 en 2011) ont démissionné sans avoir droit à une pension	46'126'965.00	41'405'885.85
Versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce :		
En 2012, 109 (95 en 2011) pour l'accession à la propriété	9'026'036.30	7'993'332.00
En 2012, 34 (33 en 2011) ensuite de divorce	2'791'242.65	2'741'009.45
7.2.3 Frais d'administration	3'938'099.30	3'462'455.01
Coût de l'administration générale	3′788′962.90	3′350′255.01
Conseil d'administration et Assemblée des délégués	189'991.54	167'929.16
Frais d'examens médicaux	16'378.45	14'685.96
Expertises, travaux techniques et divers	236'651.10 2	7'032.58
Frais de gestion des dossiers	3'345'941.81 1	3'160'607.31
Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	123′732.00 2	105′700.00
Emoluments des autorités de surveillance	25′404.40	6′500.00
(Selon effectif au 01.01 + nouveaux actifs x prix par dossier) + TVA (CHF 193.25 pour 2012 et 2011)	3'453'941.81	3'268'607.31
Restitution de l'année [la gérante a procédé à une restitution de 3,30 % (3,30 % en 2011) des frais par dossier]	-108'000.00	-108'000.00
2) Dont frais externes liés à l'analyse des mesures structurelles	268′153.20	0.00

Les frais de gestion de fortune sont présentés dans le cadre du résultat des placements (voir point 6.8). La Caisse ne supporte pas de frais de courtage ni de frais de marketing et de publicité.

Total des frais d'administration	3'938'099	3'462'455
Nombre d'actifs / pensionnés au 01.01.2012 / 2013	16'280	15'443
Frais d'administration en CHF par actif / pensionné	241.90	224.21
Traitements cotisants	624'795'185	583'876'968
Frais d'administration en % des traitements cotisants	0.630 %	0.593 %
Frais externe pour mesures structurelles	0.037 %	0.000 %
Autres frais	0.593 %	0.593 %

7.2.4 Autres produits	258′963.83	51′588.94
Récupération TVA 2010 et 2011 sur placements	202′973.50	0.00
Produits divers	55′990.33	51′588.94

Un changement de pratique de l'Administration fédérale des contributions a permis à la Caisse de récupérer une partie de la TVA facturée en 2010 et 2011 sur les commissions de gestion relatives aux placements. En 2012, cette taxe n'a pas été facturée sur les placements concernés.

8. Demandes de l'Autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2011 ont été adressés à l'Autorité de surveillance.

L'Autorité de surveillance a, à sa demande, été tenue au courant du degré de couverture estimé au 31 décembre 2012.

L'Autorité de surveillance a demandé que le plan de financement futur de la Caisse (voir ci-après point 9.1) lui soit transmis en même temps que les comptes annuels audités du présent exercice, au plus tard au 30 juin 2013.

D'autres demandes de l'Autorité de surveillance sont en cours d'étude ou ont donné lieu à une réponse circonstanciée.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Les Statuts de la CIP (art. 139 al. 3) fixent expressément le degré de couverture minimum à un seuil inférieur à 100 %. Par conséquent, l'objectif de 70 % ne présente pas de découvert en tant que tel.

Les 70 % représentent la part financée en capitalisation, les 30 % celle financée en répartition (voir point 3.2).

Néanmoins, à l'instar d'autres caisses de pension de corporations de droit public, la CIP devra se conformer à la nouvelle exigence posée par le droit fédéral et atteindre un degré de couverture de 80 % en 2052.

Au 31 décembre 2012, le taux de capitalisation calculé par la Caisse s'établit à 69,95 % (voir point 5.8). Au vu des résultats des différentes projections établies, notamment l'expertise actuarielle réalisée au 31 décembre 2010 (voir point 5.5), la Caisse doit procéder à une révision de son financement et de son plan de prévoyance, ainsi qu'à une adaptation des bases techniques utilisées.

Cette situation implique la prise de mesures structurelles. Dans cette perspective, une commission composée de représentants des employeurs et des assurés a été constituée et étudie les différentes mesures pouvant être implémentées. L'expert agréé accompagne ces travaux. Les premières réflexions ont été présentées lors de l'Assemblée des délégués de la CIP du 14 juin 2012. Le Conseil d'administration a défini un plan de prévoyance qui permet de satisfaire les différentes exigences et qui sera soumis à l'Assemblée des délégués du 13 juin 2013 pour approbation.

La valeur initiale des taux de couverture pour l'ensemble des engagements de l'institution ainsi que pour les engagements envers les assurés actifs sera déterminée sur la base du plan de prévoyance retenu par l'Assemblée des délégués.

Au vu des impératifs légaux, le processus devra être achevé au 31 décembre 2013.

9.2 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires grevant notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la CIP.

9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

9.4 Procédures judiciaires en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles opposant la CIP à des locataires d'immeubles propriété de celle-ci sont pendantes. De plus, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite ou d'invalidité, opposent des affiliés à la CIP. En outre, la Caisse participe à une procédure en relation avec un sinistre survenu dans le domaine immobilier. Toutes ces procédures n'ont pas d'influence sur l'équilibre financier de la CIP.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.

Attestation de l'expert de la Caisse



Caisse Intercommunale de Pensions (CIP)

Attestation de l'expert agréé en prévoyance professionnelle (art. 52e al. 1 LPP)

La Caisse Intercommunale de Pensions (CIP) est une institution de prévoyance enregistrée au sens de la LPP, qui applique un système financier mixte dont l'objectif de couverture est fixé à 70 % (art. 139 al. 3 des statuts). Compte tenu de son statut d'institution de prévoyance de droit public et de la garantie accordée par l'employeur (art. 142a des statuts), la CIP a pu appliquer ce système financier, conformément à la dérogation au principe du bilan en caisse fermée prévue à l'ancien article 69 al. 2 LPP. Dès le 1er janvier 2012, ce sont les nouveaux articles 72a et suivants LPP qui s'appliquent. Le système financier de la Caisse devra donc être adapté afin d'être conforme à ces nouvelles dispositions fédérales.

Au 31 décembre 2012, le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 se situe à 69,9 % alors qu'il était de 67,2 % une année auparavant. La CIP se trouve donc en situation de légère sous-couverture par rapport à son système financier statutaire. La réserve de fluctuation de valeurs est par conséquent nulle.

Dans notre expertise actuarielle basée sur la situation de la Caisse au 31 décembre 2010, nous avions constaté que l'équilibre financier de l'institution n'est pas assuré à long terme compte tenu :

- Du changement de tables actuarielles recommandé (passage aux tables VZ 2010) ;
- Des mesures que la CIP doit prendre dans les délais légaux afin d'élaborer un plan qui permette de satisfaire aux dispositions des articles 72a et suivants LPP.

Nous sommes en outre en mesure de confirmer les éléments suivants au 31 décembre 2012 :

- Le degré de couverture se situe à 69,9 %, soit 0,1 point au-dessous de son système financier statutaire. La réserve de fluctuation de valeurs n'atteint par conséquent pas sa valeur-cible.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement actuariel et totalement constituées.
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement devront être adaptées aux dispositions légales dans les délais impartis. Un plan de financement a été élaboré par le Conseil d'administration de la Caisse afin de permettre de satisfaire aux nouvelles exigences légales. Ce plan, défini dans les nouvelles bases statutaires et réglementaires de la Caisse, doit être approuvé par l'Assemblée des délégués ainsi que par l'Autorité de surveillance LPP.

STEPHANE RIESEN

Directeur Expert agréé LPP CHRISTOPHE NORMAND Mandataire commercial Actuaire ASA

Lausanne, le 8 avril 2013.

1 Siesen

Rapport de l'organe de contrôle



Rapport de l'organe de contrôle au Conseil d'administration de la

Caisse intercommunale de pensions, Lausanne

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse intercommunale de pensions, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, aux statuts et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de contrôle

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse, aux statuts et aux règlements.

Rapport de l'organe de contrôle



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance:
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 1'681'452 et un degré de couverture de 69.95 % par rapport à l'objectif de couverture minimum de 70% fixé à l'art. 139 des statuts. Dans son rapport d'expertise technique du 13 décembre 2011, l'expert agréé a communiqué son évaluation de la situation financière de la Caisse intercommunale de pensions. Des mesures d'adaptation structurelle doivent être prises de manière à élaborer un plan de financement permettant de garantir l'équilibre financier à long terme tout en prenant en considération les exigences de la Loi fédérale du 17 décembre 2010 (Financement des institutions de prévoyance des corporations de droit public). En collaboration avec l'expert agréé, le Conseil d'administration a défini un plan de prévoyance qui permet de satisfaire les différentes exigences et qui sera soumis à l'Assemblée des délégués de juin 2013 pour approbation (point 9.1 de l'annexe).

En vertu de l'art. 35a al. 2 OPP 2, nous devons constater dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons que :

- le Conseil d'administration assume sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, tel qu'expliqué sous les points 6.1 et 6.2 de l'annexe;
- le Conseil d'administration respecte les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;

Rapport de l'organe de contrôle



- · les placements chez les employeurs correspondent aux dispositions légales;
- les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;
- des mesures visant à atteindre l'équilibre financier à long terme ont été définies par le Conseil d'administration avec le concours de l'expert agréé. Elles devront être adoptées par l'Assemblée des délégués et mises en œuvre conformément aux dispositions légales;
- · les obligations d'information ont été respectées;
- · le Conseil d'administration surveille l'évolution de la situation.

Nous constatons que la possibilité de restaurer l'équilibre financier à long terme et la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que les développements sur les marchés des placements et chez les employeurs.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 21 mars 2013

A MANA

Expert-réviseur agréé

Jean-Frédéric Braillard

Expert-réviseur agréé Auditeur responsable

Rapport de la Commission des comptes

La Commission des comptes de l'exercice 2012 est composée des délégués des communes de Puidoux, Pully, Renens et Rolle.

Après avoir pris connaissance du rapport de la Fiduciaire BDO SA et des commentaires qu'il contient, la Commission a examiné les éléments du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Les explications qui lui ont été données lui ont permis de se forger une opinion favorable sur les documents présentés.

La Commission a également examiné le mode de présentation des comptes annuels découlant des dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26. Elle a obtenu tous les renseignements qui étaient susceptibles de l'intéresser.

En conclusion de son rapport, la Commission propose à l'Assemblée des délégués :

- a) d'approuver les comptes de l'exercice 2012 tels qu'ils sont présentés ;
- b) d'en donner décharge avec remerciements au Conseil d'administration ;
- c) de la libérer de son mandat.

Lausanne, le 26 mars 2013

Le délégué de la Commune de Puidoux

Le délégué de la Commune de Pully

Le délégué de la Commune de Renens

Le délégué de la Commune de Rolle

M. Eric-Main Roulet

M. Martial Lambert

M. Jean-Pierre Rouyet

M. Rocco Giugno

Inventaires

Liste des immeubles par district

Aigle

Aigle

- Evian 27
- Evian 29

Villeneuve

- Remparts 14

Rennaz

Riviera, centre commercial (participation)

Broye - Vully

Moudon

- .
- Cerjat 9Cerjat 11
- Hôpital 2 (anciennement Montillet 8)

Payerne

- Bellevue-Riollaz 1
- Grandes Rayes 43
- Mont-Tendre 26-32
- Stade 11
- Stade 33-35-37
- Yverdon 59-59 bis

Gros-de-Vaud

Echallens

Praz-Palud 2A-B-C

Jura - Nord vaudois

Chavornay

- Cité 11
- Jura 26A-B / 28

Le Sentier

- Amoureux 32

Orbe

- Covets 15
- Poste 3
- Suchet 4A-B

Vallorbe

- Lausanne 53
- Ruchonnet 23-25-27
- Tercasset 26-28

Yverdon-les-Bains

- Cheminet 41
- Général-Guisan 5-7
- Haldimand 19A
- J.-A. Venel 1
- J.-A. Venel 3
- Levant 10
- Neuchâtel 37
- Neuchâtel 39
- Orbe 63
- Prairie 3bis
- Uttins 10

Yvonand

- Tannerie 1

Lausanne

Epalinges

- Croix-Blanche 3-5-17-25
- Croix-Blanche 7-9,
 19-21 et 47-49
- Croix-Blanche 11-13-15 et 51-53
- Croix-Blanche 23

Lausanne

- Alpes 2
- Alpes 2bis
- Bois-de-la-Fontaine 9
- Cour 7-9
- Métropole, centre commercial (participation)
- Montoie 39-41
- Vermont 4

Romanel/Lausanne

- Covatannaz 6
- Orio 6/Cousson 3

Lavaux - Oron

Cully

- Colombaires 61
- Grandvaux 28

Oron-la-Ville

Lausanne 13

Pully

Pallin 35-35A

Morges

CIP

Cossonay

- Laurelles 1-3-5
- Prés-du-Dimanche 16

Denges

Plaine 8

La Sarraz

Levant 17-19-21-23-25-27

Morges

- Delay 7
- Delay 11
- Pont-Neuf 1

Tolochenaz

- Saux 2A-B-C

Nyon

Gland

Aubépines 14-16-18

Mont-sur-Rolle

Fauvette 1

Nyon

- Eysins 34
- Eysins 34Eysins 36
- Eysins 38
- Eysins 40
- Tattes-d'Oie 93-95

Rolle

- Général-Guisan 22-24
- Général-Guisan 86

Ouest lausannois

Bussigny

- Gare 4-6
- Industrie 2-4
- Industrie 8-10

Ecublens

- Croset 16A-B
- Forêt 2 et 6

Prilly

- Chasseur 40
- Chasseur 42
- Métiers 1

Renens

- Baumettes 72-84
- Lac 18
- Lac 20-22
- Sentier de la Gare 6-8
- Sentier de la Gare 10

Riviera - Pays-d'Enhaut

Montreux (Chernex)

- Chaulin 14-16-18
- Chaulin 20

Montreux (Clarens)

- Baugy 10-12-14
- Brayères 7-9
- Brayères 11-13

La Tour-de-Peilz

Bel-Air 101-103Chailly 22

St-Légier

– Malavernaz 7

Vevey

- Nord 2/Reller 2-4
- Rousseau 5
- Vert 43-45

Autre canton

Genève – MeyrinICC, centre administratif (participation)

Liste des employeurs – communes, services et institutions

affiliés au sens de l'art. 4 des Statuts avec l'effectif des assurés et des pensionnés au 1er janvier 2013

- N = Nouvel employeur

 * = Employeur versant des allocations de renchérissement directement aux pensionnés
- ** = Employeur versant des allocations de renchérissement aux pensionnés par l'intermédiaire de la CIP

N° de l'employeur	Année d'affiliation			ifs des pensionnés
284	2005	Aclens	3	0
48	1963	AFIRO, Lausanne	50	18
501	1925	Aigle	62	72
74 3	1970 1957	Allaman Apples	3 11	3 4
52	1976	Arnex-sur-Orbe	2	1
183	1987	Arrondissement scolaire d'Echallens	0	1
216	1992	Arsco S.A., Coppet	18	2
286	2005	Asiege - Granges-Marnand	0	0
209 248	1991 1999	Assens Assertina à bute multiples des communes de la région de Crandson	5 2	1
236	1999	Association à buts multiples des communes de la région de Grandson Association broyarde pour la promotion de la santé et le maintien à domicile, Payerne	176	25
34	1969	Association d'entraide familiale Blonay-St-Légier	0	0
307	2009	Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges, (ARCAM)	5	0
330	2012	Association de la région d'action sociale Jura-Nord Vaudois (ARAS JUNOVA)	187	5
208	1991	Association de parents pour la petite enfance « Garderie Domino », Ecublens	33	1
N336 116	2012 1968	Association des Polices du Chablais Association des propriétaires forestiers du triage de Molondin	52 1	0
212	1900	Association des propriétaires forestiers du triage de Moioridin Association des propriétaires forestiers du triage du Sauteruz	1	2
301	2008	Association des propriétaires forestiers du triage du sudicinal Association des propriétaires forestiers du triage Yverdon-Yvonand	4	2
270	2002	Association des réseaux de soins de la Côte, Rolle	1	0
N341	2013	Association du réseau d'accueil de jour de Bussigny-Villars-Ste-Croix (BussiVillAje)	18	0
N332	2012	Association intercommunale AJERCO, réseau enfance Cossonay et région	45	1
152 255	1979 1999	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC), Gland	4 1	2
202	1999	Association intercommunale du bâtiment scolaire de Poliez-Pittet Association intercommunale du groupement et de l'arrondissement scolaires de Grandson	0	0
		Association intercommunale du réseau pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte	_	
315 N222	2010	(AJET)	45	1
N333 316	2012 2008	Association intercommunale du SIS Morget Association intercommunale enfance et école Asse et Boiron (AEE)	4 15	0
38	1977	Association intercommunale Lucens-Moudon	3	3
N337	2012	Association intercommunale «Police Région Morges» (PRM) Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Chexbres-Puidoux-Rivaz	60	1
313	2009	St-Saphorin/Lavaux, ACPRS	1	0
121	1971	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthaz	2	1
124	1972	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne ERM	11	10
176 85	1986 1972	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Rolle et environs Association intercommunale pour l'incinération des produits carnés, Payerne	2	0
147	1978	Association intercommunale pour l'établissement scolaire de Mézières	4	2
N339	2012	Association intercommunale pour la distribution d'eau potable de la région de Rolle et environs (SIDERE)	4	0
310	2009	Association «Les P'tits Bonshommes», garderie-jardin d'enfants, Romanel	4	0
256	2000	Association « Les Pinceaux Magiques », Lausanne	0	Ö
319	2011	Association Police Lavaux (APOL)	37	0
229	2010	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois, ASANTE SANA	526	167
238	1994	Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois, Renens	198	54
232 272	1994 2002	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile Couronne lausannoise Association pour la régionalisation de l'action sociale Est Lausannois-Oron-Lavaux, Pully	453 36	94 6
212	2002	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile des districts de Cossonay,	30	0
225	1993	Orbe, Vallée de Joux et Yverdon	538	130
268	2002	Association régionale d'action sociale Broye-Vully, Payerne	59	4
240	1997	Association régionale pour l'action sociale dans l'ouest lausannois, (ARASOL)	64	8
249	1999	Association régionale pour l'Action Sociale dans la région RAS Prilly-Echallens, ARASPE	47	5
257 287	1999 2005	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne, (ARASMA) Association régionale pour l'action sociale « région Nyon-Rolle »	65 46	8
226	1991	Association régionale pour le développement du district d'Aigle (AigleRégion)	6	7
156	1981	Association scolaire de Terre Sainte, ASCOT	2	7 2 5
N340	2012	Association scolaire et parascolaire intercommunale de Rolle et environs (ASPAIRE)	0	0
306	2009	Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz (ASICOPE)	3	0
N335	2012	Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE)	6	0
243 299	1998 2008	Association scolaire intercommunale du district d'Avenches, (ASIA)	2 200	2 26
303	2008	Association sécurité Riviera, Vevey Association « Sécurité dans l'Ouest Lausannois » - Polouest	200 127	26 5
331	2008	Association « Sécurité Est Lausannois », Pully	52	7
		. ,	3′306	690

3'306 690

4'638

1'402

N° de l'employeur	Année d'affiliation		Effecti assurés 3'306	fs des pensionnés 690
280	2004	Association suisse du Multimédia - Swissmedia, Vevey	2	0
266	2001	Association « réseau de la communauté sanitaire de la région lausannoise » ARCOS, Lausanne	53	5
91	2010	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile, AVASAD	6	11
264 5	2001 1924	Association vaudoise du diabète, Le Mont-sur-Lausanne Aubonne	5 50	1 23
104	1931	Avenches	31	18
115	1968	Ballaigues	8	5
6 154	1945 1980	Baulmes Bavois	7 5	4 2
7	1951	Begnins	11	4
8 9	1963 1961	Belmont-sur-Lausanne Berolle	33 0	14 1
305	2008	Bettens	2	0
304 510	2008 1945	Bioley-Orjulaz	2 53	0 37
N338	2013	Blonay Bogis-Bossey	0	0
205	1991	Boussens	5	0
327 259	2012 2000	Bourg-en-Lavaux Bournens	45 5	33 1
11	1962	Bretigny-sur-Morrens	3	2
98	1970	Buchillon	5	3
288 120	2006 1971	Bullet Bursinel	8	0
96	1966	Bursins	4	1
513	1951	Bussigny-près-Lausanne	71	47
206 148	1989 1978	Carrouge Centrale des forêts du Cercle de Cully	7 4	2
254	1999	Centre d'éducation permanente pour la fonction publique	11	0
247	1999	Centre de loisirs pour aînés « L'Escale »	3	4
168 107	1983 1967	Centre thermal, Yverdon-les-Bains Chardonne	11 14	6 10
81	1964	Château-d'Oex	34	22
141 188	1976 1988	Chavannes-de-Bogis Chavannes-des-Bois	6 4	3 1
12	1971	Chavannes-sur-Moudon	0	1
514	1928	Chavannes-près-Renens	62	37
15 516	1958 1963	Chavornay Cheseaux-sur-Lausanne	25 28	12 18
517	1951	Chexbres	12	16
130 87	1973 1964	Colonie de vacances, Lutry Commugny	0 9	0 6
187	1988	Coopération-Service, entraide familiale vaudoise, Lausanne	1	2
103	1966	Coppet	51	8
73 112	1970 1968	Corcelles-le-Jorat Corcelles-près-Payerne	4 7	1 5
518	1934	Corseaux	13	8 * *
551 19	1969 1935	Corsier Cossonay	33 28	15 20
106	1974	Crans-près-Céligny	10	3
520	1945	Crissier	63	42
95	1966	Cugy Daillens	17	9
22 201	1959 1989	Denens	9	2
62	1980	Duillier	6	2
190	1988	Dully	4	2
23 111	1949 1967	Echallens Echandens	60 10	34 8
322	2011	Echichens	13	2
64 24	1964 1932	Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne Ecublens	152 101	61 60
162	1932	Ensemble hospitalier de la Côte, Ecole des soins infirmiers	0	4
161	1982	Ensemble hospitalier de la Côte, EMS les Pâquis	0	4
61 77	1971 1970	Ensemble hospitalier de la Côte, hôpital d'Aubonne Ensemble hospitalier de la Côte, hôpital de Morges	0 22	2 31
283	2005	Entraide familiale vaudoise, Lausanne	2	0
25	1957	Epalinges EPS Echallens Policy Pittet	71	35
262 318	2000 2010	EPS Echallens - Poliez-Pittet Essert-Pittet	0 1	0
94	1966	Essertines-sur-Rolle	4	1

Nº de	Année			ifs des
l'employeur	d'affiliation		4'638	pensionnés 1'402
20 274 180 261 269 278 189 221	1969 2002 1987 2000 2001 2003 1988 1992	Etablissement hospitalier du Nord Vaudois Etablissement secondaire d'Aubonne et environs Etablissement scolaire Apples-Bière Etablissement scolaire Bercher-Pailly Etablissement scolaire d'Yvonand & environs Etablissement scolaire de Gimel et environs Etablissement scolaire de Gland Etablissement scolaire du plateau du Jorat, Thierrens	5 5 1 0 0 0	38 0 1 0 0 0 1
177 97 167 134	1986 1966 1983 1974	Etablissement scolaire primaire et secondaire, Oron-Palézieux Etoy Eysins Faoug	0 11 4 6	1 11 0
110 291 63 289 215 234 300	1967 2006 1970 2006 1992 1994 2008	Fédération des hôpitaux vaudois, Prilly Ferlens Fondation « Cités Val fleuri et Val paisible », Lausanne Fondation de la saison culturelle de Montreux Fondation des arts et spectacles, Vevey Fondation de La Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention, Morges Fondation du balcon du Jura pour l'encadrement des élèves de l'Ecole des	0 2 2 4 11 515	0 0 1 0 5 109
223 218 194 276 169 71 184	1992 1992 1989 2002 1986 1970 1987	métiers de Sainte-Croix Fondation du centre de formation et de développement « Virgile », Vevey Fondation des Acacias, Prilly Fondation du centre pluridisciplinaire d'oncologie, Lausanne Fondation du Château de Chillon, Veytaux Fondation du Midi, Nyon Fondation la Solidarité - Service Social Familial, Lausanne Fondation Mérine, Moudon	4 6 31 95 19 0 0	0 1 3 8 0 3 1 8
296 258 173 219 237 136 46 27 28	2007 2000 1985 1992 1994 1985 1978 1951	Fondation pour l'accueil de jour des enfants, Lausanne Fondation pour le dépistage du cancer du sein - Morges Fondation Profa, Lausanne Fondation Soins Lausanne Fondation universitaire romande de santé au travail, Lausanne Fondation vaudoise de probation, Lausanne Forel (Lavaux) Founex Froideville	2 11 106 584 33 43 15 15	1 2 25 240 3 8 7 5
133 159 137 585 165 529 290 186 308 314 298 309 265 181 163 297 N334 317	1974 1982 1974 1964 1982 1924 2006 1988 2009 2010 2009 2010 2009 2001 1987 1982 2007 2012	Gilly Gimel Gingins Gland Gollion Grandson Grens Groupement scolaire du Cercle de Saint-Saphorin Groupement forestier d'Apples Groupement forestier d'exploitation forestière intercantonal de la Broye FR/VD (GEFIB) Groupement forestier de la Menthue Groupement forestier de la Veveyse Groupement forestier du Mollendruz Groupement forestier du Sépey-Mormont Groupement forestier du Triage du Suchet Groupement forestier Jorat-Moudon Groupement forestier Leysin-Les Ormonts Groupement forestier Payerne-Avenches	5 15 8 92 3 27 1 0 1 6 1 1 1 1 1 3 2 4 6	1 6 5 32 2 14 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
277 31 135 88 79 89 171 92 32	2003 1960 1974 1964 1964 1964 1984 1956	Haute école de théâtre de Suisse romande HETSR, Lausanne Hermenches Hôpital de Lavaux, Cully Hôpital de Moudon Hôpital de Nyon Hôpital du Chablais Hôpital intercantonal de la Broye, EMS Les Cerisiers, Payerne Hôpital intercantonal de la Broye, site de Payerne Hôpital Riviera, site de Montreux	22 0 1 0 1 9 2 5 0	0 0 2 1 14 8 1 19 24
93 320 33 123	1974 2011 1962 1972	Institution de Lavigny Jorat-Menthue Jouxtens-Mézery Juriens	61 8 6 2 6'522	66 ** 2 2 1 2'089

9'546

3'977

Nº de	Année			tifs des
l'employeur	d'affiliation			pensionnés
1 /			6′522	2′089
202	2006	l - Cl	1	0
292 4	2006 1938	La Chaux La Forestière (AFV-BV)	1 12	0 14
65	1936	La Sarraz	16	10
534	1924	La Tour-de-Peilz	104	99**
222	1992	Lausanne Région	8	0
35	1951	Lavey-Morcles	5	2
536	1946	Le Chenit	44	35
37	1945	Le Lieu	10	3
538 39	1961 1932	Le Mont-sur-Lausanne	49 36	34 32
29	1974	Liques de la santé, Lausanne	118	19
192	1989	Ligue vaudoise contre le cancer, Lausanne	26	15
40	1963	L'Isle	9	4
41	1947	Lonay	12	7
158	1982	Longirod	3	1
42	1938	Lucens Marries	23	19
182 543	1987 1930	Lussy-sur-Morges Lutry	3 78	2 45*
86 72	1964 1970	Maison de repos, Corcelles-près-Concise	0	1
200	1970	Maison de retraite de Coppet Mathod	3	0
125	1973	Mex	3	0
44	1955	Mézières	8	5
139	1975	Mies	15	3
293	2007	Moiry	4	0
145	1977	Molondin Mant la Villa	1	0
118 N343	1971 2013	Mont-la-Ville Montanaire	0 7	1 5
214	1992	Montcherand	1	0
217	1992	Montilliez	6	1
45	1960	Montpreveyres	3	2
546	1924	Montreux	359	240 **
47	1956	Montricher	0	1
83	1964	Mont-sur-Rolle	12 263	8
548 109	1924 1967	Morges Morrens	203 5	177 3
49	1938	Moudon	29	30 **
82	1964	Nyon	367	240 * *
140 179	1976 1986	Office du tourisme du canton de Vaud, Lausanne	24 0	9 1
51	1940	Office du tourisme, Payerne Ollon	73	60
552	1924	Orbe	57	54
263	2001	Organisation régionale de la protection civile de Lausanne-Ouest	7	2
50	1962	Organisation romande pour l'intégration et la formation professionnelle (Orif)	277	46
241	1998	Organisme régional de la protection civile du Gros-de-Vaud, Echallens	3	0
550 90	1969 1965	Ormont-Dessous Ormont-Dessus	17 25	13 12
329	2012	Oron	36	9
253	1999	ORPC du district de Nyon	8	2
131	1973	Pailly	4	2
100	1966	Paudex	9	4
553	1924	Payerne	78	83*
54	1949	Penthalaz	21	10
55	1963	Penthaz	8	2
220 164	1992	Poliez-Pittet	3 5	1
199	1982 1990	Pompaples Prangins	25	1 7
598	1966	Préverenges	41	16
56	1927	Prilly	98	101 * *
10	1969	Pro Senectute Vaud, Lausanne	67	60
273	2002	Protection civile région Morges	5	3
57 558	1941	Pully	16 227	10 200**
	1924	Pully		
559 36	1924 1984	Renens Rennaz	242 5	118 * * 4
30	1304	NCHIIQL	J	4
			0/5 4.6	2/077

N° de	Année		Effecti assurés	ifs des pensionnés
l'employeur	d'affiliation		9'546	3′977
16 560 99 561 302 593	1977 1945 1966 1924 2009 1966	Résidence Grande-Fontaine, Bex Rivaz Roche Rolle Romainmôtier-Envy Romanel-sur-Lausanne	3 1 8 63 3 18	7 1 6 41 0
244 117 563 502 312 565 66 67 282 166 68 142 84 275 328 146 13 17 69 195 323 21	1998 1969 1942 1966 2009 1938 1957 1963 2005 1982 1924 1976 1964 2002 2012 1977 1974 1969 1950 1989 2011	Saint-Barthélémy Saint-Cergue Sainte-Croix Saint-Légier - La Chiésaz Saint-Oyens Saint-Prex Saint-Saphorin (Lavaux) Saint-Sulpice Savigny Service forestier intercommunal de la Venoge Service intercommunal de gestion, Vevey Services industriels de Terre Sainte et environs, Founex Service intercommunal de l'électricité S.A., Renens Service intercommunal d'épuration des eaux, Mézières et environs Servion Société coopérative d'habitation de Renens et agglomération Société coopérative piscine et camping, Payerne Société coopérative de la piscine de Renens Société électrique de la Vallée de Joux S.A., L'Orient Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés, Lausanne Suscévaz Sullens	2 11 49 42 4 41 3 22 30 2 99 6 53 1 11 5 1 60 2	0 8 55 20 0 27 3 18 7 0 81 ** 1 23 ** 0 7 2 0 0 26 2
132 213 285 227 230 128 279 60 204 59 281 185 250	1973 1991	Tolochenaz Treycovagnes Triage des Auges Triage des Grands Bois, Oulens Triage forestier de Bullet Triage forestier du Nozon, Arnex-sur-Orbe Triage forestier intercommunal d'Aubonne au Marchairuz Triage forestier intercommunal de Champvent Triage forestier intercommunal de Le Vaud Triage forestier intercommunal de St-Cierges Triage forestier intercommunal Mèbre-Talent Triage forestier L'Isle, Cuarnens et de La Coudre TVT Services SA, Renens	4 1 1 0 1 0 0 1 1 1 1 1 1	2 1 0 0 0 1 0 1 0 0 0 0
203 321 571 43 294 572 573 574 105 75 76 577 578 126	1924 1969 2007 1924 1927 1954 1967	Union des communes vaudoises, Pully Valbroye Vallorbe Valorsa S.A., Renens Vaux-sur-Morges Vevey Veytaux Villeneuve Vufflens-la-Ville Vulliens Yens Yverdon-les-Bains Yvonand Yvorne	5 20 43 14 1 426 12 45 6 2 27 431 25 8	5 10 30* 16 0 246** 7 38 4 2 9 298* 11 4
900	2005	Etacom (personnel de l'Etat de Vaud) Membres libres (art. 148 des Statuts) Employeurs sortis (art. 11, 12, 13a des Statuts)	4 0 0	34 19 30
		Totaux	11′185	5′095

315 communes, services et institutions d'utilité publique

Ordre du jour de l'Assemblée annuelle des délégués

Jeudi 13 juin 2013

à 15 heures

Salle des spectacles à Epalinges

Ordre du jour :

- 1. Liste de présence
- 2. Procès-verbal de la précédente Assemblée des délégués
- 3. Rapport du Conseil d'administration
- 4. Rapport de la Commission des comptes
- 5. Discussion et approbation de la gestion et des comptes
- 6. Nomination de la Commission des comptes
- 7. Modification des Statuts
 - Liste de présence
 - Procédure de vote
 - Présentation du nouveau plan de prévoyance
 - Votations
- 8. Propositions individuelles (seront mises en discussion les propositions qui seront adressées par écrit au Conseil quinze jours au moins avant la séance, article 121 des Statuts)

Une collation sera servie à l'issue de l'Assemblée



Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis plus de 85 ans, la CIP assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle.

Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec près de 15'500 assurés, une fortune de 2,1 milliards de francs et un parc immobilier abritant près de 1900 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

Contactez-nous: 021 348 21 11

www.cipvd.ch



